

## LA TRADITION CARNAVALESQUE DE ZAN PANTZAR (SAINT PANSART) EN PAYS BASQUE



**Fig. 1.** Les deux représentations de Zan Pantzar, à Ustaritz (Pyrénées-Atlantiques). © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 2.** Jugement de Zan Pantzar, à Bardos (Pyrénées-Atlantiques). © Thierry Truffaut, 2004.



**Fig. 3.** Crémation de Zan Pantzar, au collège Jean-Errecart de Saint-Palais (Pyrénées-Atlantiques). © Thierry Truffaut, 2019.

### Description sommaire

Depuis au moins 1587, la tradition de Saint Pansart (*Zan Pantzar* en basque ; *San Pançar* en gascon bayonnais) est une forme de théâtralisation de la période où se jouent les règlements de comptes, la mort, le deuil de l'année écoulée. Le passage du Carnaval au Carême, de l'ancienne année à la nouvelle, de l'hiver au printemps, de la jeunesse à l'état d'homme est ainsi honoré. Organisée un samedi de la période grasse, comme à Bayonne, Tardets et Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques), cette tradition annonce la fin des festivités « carnavalesques ». Ustaritz (Pyrénées-Atlantiques) est l'une des rares communes où la fête a lieu, comme autrefois, le soir du Mardi gras. L'organisation est généralement dévolue à la jeunesse et aux associations locales, mais des établissements scolaires, voire des municipalités, peuvent aussi en être les instigateurs.

Dans certaines localités, c'est l'occasion d'un véritable spectacle, apparenté à une grande farce avec de nombreux acteurs. Le plus élaboré est actuellement celui d'Ustaritz. Dans la plupart des communes, telle Saint-Palais, c'est aussi une sortie familiale, un moment de socialisation et d'expression des liens intergénérationnels. Lors du défilé, *Zan Pantzar* est présent sous forme d'un acteur ou d'un mannequin, transporté de quartiers en quartiers par des participants déguisés. Le parcours se termine par un jugement, sur une place de la commune. Tenu en basque, ou en basque et français, le procès est plus ou moins élaboré dans la représentation du tribunal (juge, procureur, avocats, gendarmes, bourreaux, témoins à charge, etc.). La cause est entendue d'avance : les organisateurs en profitent pour dénoncer tout haut ce que beaucoup pensent tout bas et exposent des thématiques liées à la commune, la politique, la morale, le vivre-ensemble et les malheurs du monde. *Zan Pantzar* est, comme un bouc émissaire, condamné et brûlé.

# FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

## I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

### I.1. Nom

*En français*

La tradition carnavalesque de *Zan Pantzar* (Saint Pansart) en Pays basque

*En langue régionale*

*Zan Pantzar* ou *Zanpantzar* (basque)

*San Pançar* ou *Sent Pançar* (gascon bayonnais)

### I.2. Domaine(s) de classification

- Traditions et expressions orales
- Arts du spectacle
- Pratiques sociales, rituels ou événements festifs.

### I.3. Communauté(s), groupe(s) associé(s)

Actuellement, les manifestations autour de *Zan Pantzar* sont les traditions « carnavalesques » les plus généralisées en Pays basque nord, avec toutefois des variantes dans l'organisation. La promenade et le procès sont fédérateurs de participants et de spectateurs de divers âges et conditions sociales. Le nombre de participants peut aller de quelques enfants d'une école avec leurs enseignants et parents à plusieurs centaines de personnes, voire des milliers pour les plus connus comme ceux de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, Bayonne, Hasparren, Saint-Palais, Tardets ou Ustaritz.

Dans ces manifestations, on distingue deux groupes : celui des participants-impliqués (déguisés, danseurs, musiciens, acteurs du jugement) et celui des participants et spectateurs (plus ou moins déguisés, suiveurs). Des temps fédérateurs sont toujours recherchés, au moment du procès pamphlétaire ou de la danse après la mise à mort de *Zan Pantzar*, afin impliquer tout le public.

Beaucoup de manifestations autour de *Zan Pantzar* sont portées, soit par des associations culturelles militant pour la langue et la culture basques, soit par une jeunesse locale, y voyant le moyen d'exprimer son identité et de critiquer les divers pouvoirs. Pour cette raison, certaines de ces manifestations mobilisent bien au-delà de la commune.

Pour beaucoup de personnes vivant en Pays basque nord, il est devenu habituel depuis une trentaine d'années de ne pas rater cet événement annuel. C'est le cas du *Zan Pantzar* d'Ustaritz, pionnier en la matière, suivi par le carnaval de Haute-Soule (*Basabürüko Ihauteriak*), à Tardets, où les réflexions et les créations (géants, musiques et danses) semblent avoir dynamisé la manifestation au point de remarquer chaque année un accroissement des participants issus d'une vingtaine d'associations (culturelles, sportives, clubs du troisième âge, comités des fêtes) et des seize communes du canton de Tardets. Une dynamique identique se constate ailleurs, comme à Hasparren avec ses communes voisines, Ciboure et Saint-Jean-de-Luz. Toutes ces manifestations en profitent pour faire du jugement de *Zan Pantzar* un espace de critiques et de revendications. L'aspect festif se prolonge par des repas et la fréquentation des bars et des animations musicales, qui participent à cet engouement de la population, spécialement de la jeunesse.

Enfin, on voit apparaître une volonté de favoriser le lien social en impliquant le maximum de

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

personnes, soit en organisant un défilé qui sillonne la commune, soit en fédérant associations, écoles, institutions (comme les maisons de retraite). Certaines communes organisent un temps propre aux écoliers, généralement la veille de la manifestation, et ouverte à tous (Bayonne).

### I.4. Localisation physique

#### *Lieu(x) de la pratique en France*

*Zan Pantzar* est promené et jugé aujourd'hui dans les trois provinces du Pays basque nord (*Iparralde*, versant français) : Basse-Navarre, Labourd et Soule.



**Fig. 4.** Carte de situation du Pays Basque. Source : <http://discoverthebasquecountry.com/basics/regions/>



**Fig. 5.** Territoires du Pays basque côté nord. Source : <https://www.guide-du-paysbasque.com/fr>

#### *Pratique similaire en France et/ou à l'étranger*

Quelles que soient les mascarades ou les pratiques carnavalesques en France ou à l'étranger, elles aboutissent inexorablement, vers la fin des réjouissances, à la mort du personnage symbolisant la période. Carnaval personnifié doit être sacrifié et mourir. Il est représenté par un acteur ou, la plupart du temps, par un mannequin. En Pays basque nord, c'est *Zan Pantzar* mais il peut, dans d'autres contrées françaises et étrangères, porter d'autres noms : Carnaval, Mardi gras, Pétassou, Marquitos, Miel Otxin, Peirote, etc. [Baroja, 1979 ; Lajoux, 1991]. Presque partout, la mise à mort de « Carnaval » fait l'objet d'un procès avec un tribunal comprenant juges et avocats. Ce procès permet de juger les faits et gestes de la communauté villageoise, régionale, nationale voire internationale.

En ce qui concerne *Zan Pantzar*, *San Pançar*, Saint Pansart(d), « ce saint imaginaire, jovial et apocryphe » [Merceron, 2002] fut et est encore l'une des grandes personnifications des festivités carnavalesques dans de nombreuses régions de France et de Belgique. De nos jours, c'est surtout dans le nord et le sud-ouest de la France que le mannequin symbolisant la période de carnaval porte encore ce nom. Deux de ces manifestations carnavalesques sont très importantes :

- le jugement de Saint Pansard à Trélon (Nord) : le carnaval de la Saint Pansard est une tradition qui perdurerait depuis plus de cinq siècles. Saint Pansard, gros mangeur, bâfreur, jouisseur au visage joufflu et rougeaud est un pantin rembourré de paille, il est le bouc émissaire de cette journée. Il est déposé sur une bâche et projeté en l'air avant d'être brûlé. Ce personnage est aussi

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

associé à une légende locale qui raconte qu'autrefois « vivait à Trélon un apprenti verrier qui était très gourmand. Il mangeait tellement que lorsqu'il ouvrait sa bouche, ses joues touchaient ses yeux. Il était plus gros qu'un bœuf et son estomac était comme la panse des animaux. Mais un jour de carême, au lieu de faire jeûne, il a tant mangé qu'il est mort d'indigestion. Depuis ce jour, en souvenir quand revient le mois de mars, c'est le carnaval à Trélon ». La manifestation est organisée par les confrères San Pansard. Le bonhomme de Saint Pansard est un mannequin bourré de paille avec un costume tout noir. Il porte un bonnet blanc. Sa tête est un masque en carton avec des grosses joues rouges. Lors du défilé, le Saint Pansard est berné (jeté en l'air) en musique dans une grande bâche avant d'être brûlé.

- le jugement de *Sent Pançar* au carnaval *Biarnés* à Pau (Pyrénées-Atlantiques) : l'un des cinq plus grands carnivals de France métropolitaine, créé durant les années 1980, le carnaval Biarnés mobilise des milliers de personnes. Ses festivités annuelles, à Pau, s'étalent sur plusieurs jours et s'achèvent par le procès de *Sent Pançard*. Ce carnaval urbain, s'inspirant fortement des traditions locales plutôt rurales attestées en 1571 par une interdiction promulguée par Jeanne d'Albret, est aujourd'hui organisé par l'association *Carnaval Pantalónada*. Chaque année, *Sent Pançard* ayant été aperçu en Haut-Aragon, est symboliquement ramené en Béarn, où il fait une tournée triomphale dans diverses communes avant d'arriver à Pau. Les personnages de la manifestation sont nombreux, dont le roi *Sent Pançard*, son épouse *Carronha*, *Quarèsma* (Carême), les ours, les gendarmes, etc. Sa liturgie et ses lieux sont la chasse à l'ours dans le centre historique, la *Sèga* (entrée de carnaval dans la ville), la remise des clés sur la place Royale, le procès devant le tribunal et la crémation. Les organisateurs mettent en avant leur identité béarnaise et occitane comme trésor commun, mais surtout comme point de départ, afin qu'elle vive en se confrontant aux autres cultures et champs artistiques. Pour eux, la culture béarnaise ne doit pas être figée : elle est un creuset culturel et un espace dynamique au service du vivre-ensemble.

### I.5. Description détaillée

Dans les vingt premières années du XXI<sup>e</sup> siècle, le nombre des manifestations autour de *Zan Pantzar* étant très important en Pays Basque nord. La présente fiche en décrit quelques-unes, très représentatives de la vitalité actuelle.

#### **La tradition de *Zan Pantzar* à Ustaritz en 2019**

*Zan Pantzar* se déroule à Ustaritz dans le cadre du festival *Hartzaro* (« Le temps de l'ours »). Festival de création et de diffusion sur le thème du carnaval, *Hartzaro* est une vitrine emblématique des festivités hivernales en Pays basque. En 2019, il fêtait sa 23<sup>e</sup> édition pour accueillir une fois encore l'arrivée du printemps. Tradition et création, transmission et diffusion, professionnels et amateurs, arts de la rue et spectacles de scène, tous publics, intergénérationnel et interdisciplinaire définissent ce festival. Fermement ancrés à Ustaritz et rayonnant sur le territoire *Errobi* (vallée de la Nive), le festival *Hartzaro* et l'association organisatrice, *Herri Soinu*, poursuivent leur quête de résurgences et de créations carnavalesques, associant de très nombreux artistes qui puisent leur force dans une riche tradition, installée dans le présent et résolument tournée vers l'avenir. Cette dynamique fédératrice et mobilisatrice est portée par une très forte mobilisation bénévole, logistique, artistique et une importante implication de la jeunesse.

La manifestation du Mardi gras du 5 mars 2019 tournait autour du procès de *Zan Pantzar* et venait clôturer le festival *Hartzaro* 2019. Plus de 250 acteurs ont accompagné cette renaissance du printemps. L'organisation a demandé de très nombreuses heures de préparation (répétition de danses, de théâtre, confection de costumes). Même si les acquis des années précédentes demeurent (danses, costumes), chaque édition apporte son lot de nouveaux participants.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Au cœur du dispositif, la mise en place théâtrale du procès de Zan Pantzar nécessite un travail particulier. Le texte se scinde en deux parties, car le procès est partagé en deux lieux et deux temps. Il commence sur le fronton du quartier *Hiribehere* et se termine, à la tombée de la nuit, sur le fronton du bourg.

Le texte est principalement en langue basque (volonté des organisateurs), émaillé de quelques phrases en français pour faciliter la compréhension du public non bascofphone.

Sa rédaction résulte d'un processus complexe. Les personnes volontaires se réunissent à partir de mi-octobre afin de lister les faits d'actualité de l'année écoulée pouvant alimenter le procès. Si la vie de la commune est prioritaire, les participants ne s'interdisent aucune intrusion dans les événements nationaux ou internationaux. Ils veillent à ce que tous les acteurs puissent avoir leurs mots à dire. À partir de cette liste hétéroclite, le groupe essaie de dégager un fil conducteur.

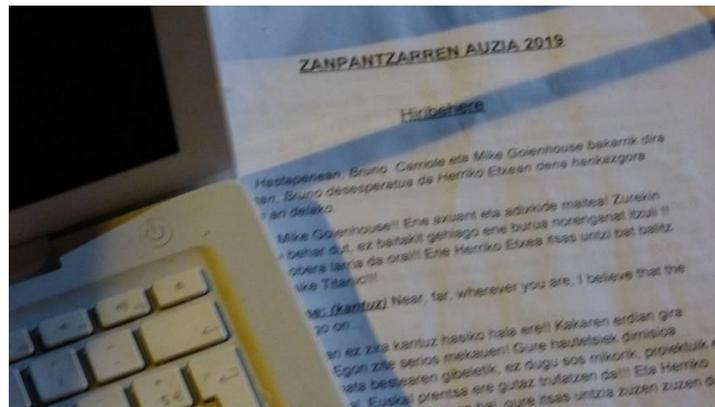
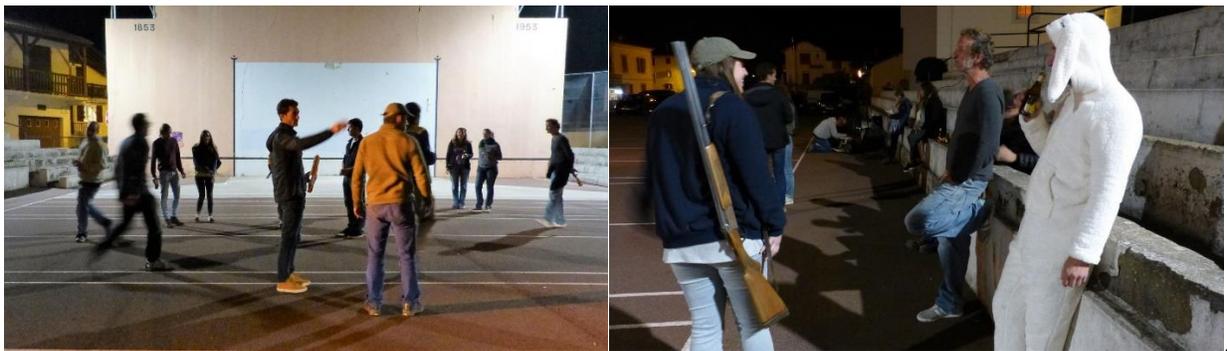


Fig. 6. Texte du procès en cours d'élaboration, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

Une fois cette orientation générale trouvée, des réunions hebdomadaires sont organisées durant un mois ou deux pour concevoir les personnages et la trame. La technique consiste généralement à imaginer d'abord la fin du scénario pour remonter ensuite au début. Aritz Videgain est chargé de la rédaction. Il adresse ensuite son projet de texte à chaque membre du groupe, pour relecture attentive et prévenir toute plainte.

Vers la fin du mois de décembre, le scénario de la première partie (donnée à *Hiribehere*) est terminé. Les répétitions commencent en soirée, au rythme d'une par semaine. Lors des répétitions, si les effets prévus ne fonctionnent pas, le texte subit des changements. Parallèlement, Aritz Videgain termine le scénario de la seconde partie (prévue au bourg). Comme pour la première partie, le texte est lu et relu. Vers la fin janvier, les répétitions de la seconde partie commencent. Les dernières se font toujours sur les lieux du spectacle. Sur la fin, deux répétitions par semaine sont parfois nécessaires afin d'être prêt pour le soir du Mardi gras.



## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Fig. 7-10. Répétition, mardi 26 février 2019, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

### *Le déroulement de la manifestation*

Depuis la relance de la tradition de *Zan Pantzar* en 1984, les organisateurs souhaitent, tout en faisant perdurer certains personnages du carnaval local, créer de nouvelles dynamiques qui valorisent ces personnages, en les associant à leur contexte mythologique et légendaire. Diverses danses et musiques ont donc, au fil des années, vu le jour comme celle des *zirtzil* (célèbres sauvages des carnivals), des animaux, des servantes de Maia (déesse mère de la mythologie basque) ou celle aussi de la résurrection de l'Ours.

En fin d'après-midi, vers 17h30, entraînée par de nombreux ensembles musicaux, la foule commence à se regrouper sur le fronton du quartier *Hiribehere*. À 18h30 commence le procès de *Zan Pantzar*. Les *zirtzil* et les personnages du carnaval prennent possession de la place : danses des animaux (*Aker Dantza*), danses des *Zirtzil* (*Zirtzilen soka*), musiques et début de procès alternent. Durant cette partie de la manifestation, deux représentations de *Zan Pantzar* se côtoient : un mannequin imposant, assis sur un traîneau, et l'acteur jouant ce rôle.



Fig. 11-12. Les deux représentations de *Zan Pantzar*, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Fig. 13. Zirtzil, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

### Synopsis, remis par Aritz Videgain, de la partie théâtrale donnée à *Hiribehere*

#### Personnages :

- Bruno Carriole (Maire) : trouillard et certain de perdre les élections
- Mike Goienhouse (adjoint) : essaie de rassurer le Maire
- Trois conseillers municipaux : habillés en mariachis mexicains
- MitrAillet (le curé) : raciste, homophobe, « facho »
- Zantantzar : porte-parole du peuple, qui se moque du pouvoir, bringueur, mal habillé
- Mohamed : réfugié de Libye
- Aïcha : réfugiée du Sahara
- Mamadou : réfugié de Conakry
- Un gilet jaune

Bruno Carriole et Mike Goienhouse entrent sur scène. On aperçoit Bruno désespéré, évoquant la démission de cinq de ses conseillers municipaux, la situation financière catastrophique de la mairie et l'impossibilité d'envisager des projets pour le village. Il dit que même la presse basque se moque de lui. Il compare son mandat au Titanic qui coula au nord de l'Atlantique.



Fig. 14-16. Le maire, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

*Goienhouse se met à chanter la célèbre chanson du film Titanic ; ce qui, forcément, énerve un peu Bruno. Bruno poursuit en disant que cette fois-ci il est foutu, que son mandat coulera, comme le célèbre paquebot, jusqu' au fond de l'océan. Goienhouse tente de le rassurer en disant que la mairie n'a pas encore touché l'iceberg et qu'ils pourraient encore s'en sortir avec l'aide de MitrAillet. Cela ne rassure pas beaucoup Bruno mais Goienhouse lui explique que MitrAillet sort toujours les gens de la merde. Il cite l'exemple du curé de Saint Pierre d'Irube, accusé de pédophilie, qui n'a grâce à lui pas été inquiété par la justice.*

*MitrAillet arrive à son tour avec deux enfants de chœur. Il propose à Bruno de se confesser, mettant une raquette de tennis entre lui et Bruno (censée rappeler la grille d'un confessionnal). Bruno commence à lui livrer ses soucis : la démission de Maite Xardin en début de mandat puis celle d'If Machicote (sans le nommer), l'énorme colère ressentie face à ce dernier. MitrAillet lui dit alors qu'il doit apprendre à pardonner. Vu la réaction de Bruno, ce n'est pas gagné...*



**Fig. 17.** Le curé et divers acteurs à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

*Bruno enchaîne sur sa situation financière, criant qu'il est pauvre. MitrAillet lui propose de faire la quête aux villageois, comme à la messe. Arrivent alors les trois conseillers municipaux habillés en mariachis. Ils chantent une version propre à Ustaritz de Cielito lindo et se mettent à faire la quête.*



**Fig. 18.** Les conseillers municipaux, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

À ce moment arrive Zanpantzar, poussant son célèbre cri « Zanpantzar herritarren zerbitzuko » (Zanpantzar au service des citoyens). Il commence par dire que c'est une honte de demander de l'argent aux villageois, qu'ils paient assez d'impôts comme cela, que c'est lui qui devrait organiser une quête pour aider les trois amis qui l'accompagnent, Aïcha, Mamadou et Mohamed.



Fig. 19. Public assistant au procès, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

Bruno souhaite la bienvenue aux réfugiés mais MitrAillet se met à crier de faire attention car ils sont noirs, sales, qu'ils violent les femmes et qu'ils ont une grosse bite... Et ce sont aussi des voleurs, évidemment.

Zanpantzar lui explique qu'ils sont venus jusqu'à Uztaritze pour fuir la misère et Aïcha prend ensuite la parole. Elle dit qu'elle vient du Sahara, Mamadou de Conakry, Mohamed de Lybie, qu'ils ont fait des milliers de kilomètres dans des conditions épouvantables. Mamadou poursuit en disant que c'est la faim et la soif qui les ont poussés à fuir.



Fig. 20. Scène du procès, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

Mais MitrAillet continue de crier en disant qu'ils doivent rentrer jouer du tam-tam à Bamako, qu'ils ne sont pas les bienvenus. Mohamed quant à lui, ne voit pas pourquoi il devrait partir, car il a quitté la Lybie pour fuir une guerre, provoquée entre autres par Nicolas Sarkozy.

Pour une fois, Bruno prend la défense de Zanpantzar. Lui aussi pense qu'il ne faut pas expulser Aïcha et ses amis. Zanpantzar tacle quand même le Maire en lui rappelant qu'il a expulsé If

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

*Machicote et ses amis de la mairie.*

*MitrAillet défend Bruno en disant qu'il a avoué ses péchés à Dieu. Zanpantzar donne son avis sur Dieu qui laisse Aïcha et ses amis, tout comme la moitié de la planète, dans la misère. Le ton monte de plus en plus entre MitrAillet et Zanpantzar. Zanpantzar regrette de ne pas avoir amené fusil pour tirer une balle à l'évêque.*

*Soudain arrive un gilet jaune avec un flashball qu'il a piqué à un CRS dans les rues de Paris. Pour Zanpantzar, cela tombe bien, il tire un coup de flashball sur MitrAillet qui tombe par terre. On se demande même s'il n'est pas mort...*



**Fig. 21-22.** Zan Pantzar en action. Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

*Zanpantzar prend la fuite. Bruno ordonne son arrestation et envoie ses conseillers à sa poursuite (fin du synopsis).*



**Fig. 23-25.** Zan Pantzar, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le défilé se met en marche vers la place du bourg. Le traîneau portant le mannequin *Zan Pantzar* est poussé par plusieurs personnes en vestes rouges (*Besta Gorriak*), entourées de pleureuses portant l'ancien costume traditionnel noir.



**Fig. 26.** *Zan Pantzar* traîné par les *Besta Gorri*, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 27.** Pleureuses, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

Le parcours est l'occasion de courses effrénées, avec des animaux essayant de faire peur aux enfants. Des jets de farine provoquent aussi quelques remous. Un premier arrêt a lieu sur le parvis de l'église, où est donnée la danse des servantes de Maia.



**Fig. 28.** Servantes de Maia, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 29.** Jets de farine et provocations, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

Le défilé reprend pour arriver à un second arrêt, à *Antza plaza*. La nuit est alors tombée et l'acteur *Zan Pantzar* réapparaît. Il participe, avec l'ours et son montreur, à *Hartza dantza* (danse de l'Ours), inspirée de l'ancienne danse du Barbier (*bizar dantza*) et donnée au son de plusieurs violons. L'ours meurt et il est ressuscité par *Zan Pantzar*, qui lui souffle au cul avec un soufflet.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 30-33.** Danse de l'Ours (*Hartza dantza*), à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

Tout le monde repart vers le fronton du bourg pour y arriver vers 19h30. Pendant que la foule s'installe sur les gradins ou autour de la place, la troupe prépare la suite et fin du procès.

Cette seconde partie alterne danses et procès.



**Fig. 34-35.** *Zirtzil*, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Fig. 36. Animaux, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

### Synopsis (remis par Aritz Videgain) de la partie théâtrale donnée au fronton

Personnages :

- Bruno Carriole
- Mike Goienhouse
- Zanpantzar
- Cristiano Begano : chasseur végétarien
- Philou Etxefist : présentateur TV de l'émission « Cauchemar en mairie »
- Stéphanie Bern : organisatrice d'un loto du patrimoine
- Nikolai Itzulchenko : traducteur polonais
- Bernardo : traducteur sourd et muet \*
- Donald Trump : qu'on ne présente plus...
- Agents de la CIA
- Emmanuel Macron

Au début on aperçoit un tas de carottes au milieu de la scène, sans comprendre pourquoi. Soudain, on remarque un chasseur bizarrement habillé avec un lapin de chasse au bout de sa laisse. C'est le végétarien Cristiano Begano. Il est couché par terre, observe le « troupeau » de carottes sauvages avec des jumelles et prend son talkie-walkie pour prévenir ses amis qu'il a un joli « troupeau » de carottes en ligne de mire. Il finit par tirer sur les carottes qui meurent sur le coup. Cristiano est ravi, il félicite son lapin de chasse.



Fig. 37-39. Scènes du procès : le chasseur végétarien, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Après avoir entendu les coups de feu, Bruno Carriole et Mike Goienhouse arrivent. Ils demandent à Cristiano ce qu'il « fabrique », s'il n'a pas vu Zantantzar. Cristiano explique qu'il ne fait rien de mal, qu'il est juste entrain de chasser des carottes. Mais Goienhouse rappelle qu'il est interdit de les chasser et qu'il risque jusqu'à 1600 euros d'amende. Bruno se dit que, vu la situation financière de la mairie, ces 1600 euro seraient les bienvenus.

Mais Cristiano ne se laisse pas faire. Selon lui, pratiquer la chasse végan n'est pas un crime et même le véganisme c'est l'avenir. Ayant compris que Bruno a des soucis financiers, il lui fait une proposition : faire d'Ustaritz le premier village 100% végan du monde. Plus de viande dans les restaurants, plus de boucherie à Super U : les poules, les moutons et les vaches seraient libérés des griffes des agriculteurs. Ustaritz serait alors une référence mondiale et les écologistes du monde entier viendraient visiter le village. Mais Bruno s'inquiète. Plus de côte de bœuf ? Plus de saucisses ? Il a du mal à l'imaginer. Cristiano poursuit avec ses propositions : les ours lâchés en vallée d'Aspe se sont enfuis en Navarre, à Uztarroz plus précisément, ce serait bien de les amener dans les bois d'Ustaritz. Goienhouse lève alors le ton : hors de question de mettre des ours à Ustaritz car ils mangeraient les chercheurs de champignons. Il poursuit en disant que l'on n'est pas « dans un monde de bisounours » : l'ours est un animal méchant. Cristiano se défend en prenant l'exemple de Winnie l'ourson, qui se contentait de manger du miel. Mais tout à coup l'ours d'Hartzaro se met à courir vers lui, celui-ci tente de s'échapper, mais se fait dévorer à l'arrière-scène.

Bruno et Goienhouse se retrouvent seuls sur scène. Bruno ne comprend absolument rien à ce qui vient d'arriver. Qui était ce fou de Cristiano ? Qu'est-ce qu'il a bien pu raconter ? Et qui était ce Winnie l'ourson ? Sans doute un « pote » de Bugs Bunny selon Goienhouse.

Après s'être remis de leurs émotions, le Maire et son adjoint reviennent à la réalité et se remettent au travail pour essayer de sauver la mairie pendant que Zantantzar est toujours en cavale. Goienhouse a alors une idée : faire une émission de télé, « Cauchemar en mairie », qui traiterait ce genre de cas. On entend alors le générique de l'émission et arrive son présentateur Philou Etxefist. Celui-ci commence par faire son show : il présente l'émission, fait un point sur la situation de la mairie. Ensuite, il entre dans le vif du sujet, dit à Bruno qu'il a besoin de tout connaître pour pouvoir l'aider, à commencer par la comptabilité. Bruno se met à pleurnicher : la situation est catastrophique, il travaille dur, mais sans résultat, la mairie n'a plus un sou, aussi à cause de son prédécesseur Dominique Lexbot. Etxefist lui coupe la parole en lui disant qu'il n'est ni Dominique Lexbot ni Bernard Irin mais Bruno Carriole et qu'il doit donc regarder l'avenir avec courage, montrer qu'il est un homme.



**Fig. 40.** Le maire pas rassuré. Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 41.** Zan Pantzar fait face au maire. Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 42.** Le Maire. Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

*Et voilà Bruno remonté à bloc et, comme il le dit, décidé à prendre l'escargot par les antennes. Etxefist continue de le motiver en expliquant que Mike Tyson avait réussi sa carrière dans la boxe parce qu'il n'avait peur de personne, qu'il devrait devenir le Tyson de la politique. A partir de là, Bruno n'a peur de rien, de personne. On ne l'a jamais vu ainsi.*

*Etxefist lui propose ensuite de « relooker » le château Gaztelua, où se trouvait l'ancienne mairie. Et pour l'aider, il fait venir sa collaboratrice Stéphanie Bern.*

*Après avoir fait un état des lieux du château, Bern met en place un plan pour restaurer le bâtiment. Le projet est convaincant mais Goienhouse indique que c'est irréalisable à cause du manque d'argent.*

*Bern commence à parler de son loto du patrimoine. Le plan consiste à trouver un prix « bidon », comme une épée du maréchal Harispe par exemple, et à faire croire au peuple que l'argent gagné grâce au loto servira à financer les travaux. Une fois que la mairie aura rentré suffisamment d'argent, les travaux seront annulés car trop compliqués à réaliser, et « bye bye » les problèmes d'argent. Une technique de Macron apparemment. Bern explique même comment ensuite placer l'argent dans un paradis fiscal, avec l'aide de la banque Michel Inchauspé.*

*Mais revoilà Zantantzar ! Il a suivi l'émission et on peut facilement imaginer son avis sur la question. Il envoie tout le monde se faire balader. Il commence par se moquer de Bruno à propos de l'ambiance de la mairie après l'affaire If Machicote, puis du loto du patrimoine. Pour lui les travaux du château n'ont pas d'importance, c'est le patrimoine linguistique qu'il faut sauver. Il aborde la question des conseils municipaux traduits simultanément en basque avec un système de casques. Il regrette que Bruno n'ait pas eu le courage de faire ce choix- là.*

*Mais Bruno a la solution. Il amène le traducteur polonais Nikolai Itzulchenko. Bien sûr, il traduit en polonais mais c'est le moins cher sur le marché. Zantantzar décide de faire quelques tests de traduction en lui demandant de traduire par exemple « l'état des routes d'Ustaritz est catastrophique » ou « la descente entre Landagoyen et Asiatik ». Mais la réponse, « Stan dróg Uztaritzkov jest katastrofalny, jak na przykład zejście między landagoploufplouf i Mao Tse Tung », laisse Zantantzar dubitatif.*

*Le ton monte à nouveau entre Zantantzar, Bruno et Goienhouse. Bruno amène alors un traducteur sourd et muet nommé Bernardo mais, là encore, Zantantzar n'est pas convaincu. La tension demeure, Bruno a de nouveau peur...*

*Etxefist et Bern tentent de dire quelque chose mais Zantantzar les expulse de la scène et met fin à l'émission télévisée.*

*Tout à coup, on entend un sonar, des sons de baleines...un sous-marin arrive sur scène. Personne ne comprend rien. Et de ce sous-marin sortent des agents de la CIA, du FBI, Donald Trump et sa poupée gonflable Melania. Donald Trump veut parler à Bruno. Bruno est « mort de trouille ». Qui est ce Donald Trump ? Il ressemble à Gargamel.*

*Trump commence par expliquer pourquoi il est venu à Ustaritz. Il doit se rendre bientôt au G7 qu'il trouve « chiant » et veut mettre le Pays Basque sous surveillance. Pour commencer, il voudrait garer son sous-marin nucléaire en bord de Nive à Ustaritz.*

*À ce moment précis, Cristiano Begano traverse la scène en criant : « Non au sous-marin, oui au choux marin... ».*

*Trump poursuit en disant qu'il veut placer ses agents de la CIA dans tout le Pays Basque pour surveiller les téléphones, les maisons, les égouts : tout... Là, Zantantzar entre évidemment en conflit avec Trump. Ce dernier lui demande s'il est arabe, cubain, journaliste.*

*Trump va plus loin, il veut installer des missiles à la colline Sainte Barbe pour atomiser les réfugiés mexicains qui traversent la Méditerranée (bien sûr, ils ne sont pas mexicains mais pour*

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

lui c'est pareil). Zanpantzar continue de s'indigner, Bruno tremble comme une feuille et il veut rentrer à la maison.

Macron arrive. Il n'est pas content de voir que Trump est arrivé à Ustaritz sans l'avertir. Trump se moque de lui pour la Cop21, les gilets jaunes, etc. Macron veut évoquer les GAFA mais Trump lui dit de prendre ses légos et d'aller jouer avec tatie Merkel. Vient ensuite une altercation entre Macron et Zantpantzar, en particulier sur le G7 et son budget. La discussion devient impossible, Zantpantzar plaque Macron, le président est KO. Il plaque aussi Bruno au passage. Trump ordonne l'arrestation de Zantpantzar, ce que les membres de la CIA font aussitôt. Trump accuse Zantpantzar d'avoir tenté de tuer MitrAillet et Macron. Il décide de faire un duel pour tuer Zantpantzar comme un « bouffeur de burrito du Guatemala ».

On entend une musique de Morricone, Zantpantzar est tué par Trump et la CIA pour être jeté au feu (fin du synopsis).



**Fig. 43.** Acteur jouant un membre de la CIA. Ustaritz.  
© Thierry Truffaut, 2019.

L'acteur disparaît alors, afin que le mannequin puisse être disposé, par le groupe des *Besta gorri*, sur le bûcher. Juste avant, la tête du mannequin a été enlevée pour la conserver très symboliquement d'une année à l'autre. Les pleureuses sont éplorées mais rien n'empêche les bourreaux de *Besta Gorri* de mettre le feu à *Zan Pantzar* (mannequin). Tout autour, les participants donnent alors la danse : *Su jauzia* (Le saut du feu).

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 44-45.** Pleureuses et *Zan Pantzar*, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 46.** Tête de mannequin escamotée, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 47.** Bûcher de *Zan Pantzar*, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 48.** Musiciens durant la crémation, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 49.** Photo finale, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Puis vient le moment de la photo souvenir dans les gradins, juste avant de se retrouver pour la fête, d'abord sous chapiteau, avec animations musicales, restauration et boissons préparées par les parents de l'*ikastola* Louis Dassance, puis à minuit pour un *gau pasa* (fête nocturne), organisé par le groupe de danse *Izartxo* au *batzoki* d'*Errobiko Kaskarotak* (centre Bikgune).

### La tradition de *Zan Pantzar* à Saint-Palais

En 2019, le vendredi 1<sup>er</sup> février, avait lieu le troisième carnaval autour du *Zan Pantzar* organisé par le collège Etchecopar. Cette manifestation a été lancée par deux enseignantes qui, en 2017, décident de monter un projet dans le cadre de la réforme de l'Éducation nationale instituant les « enseignements pratiques interdisciplinaires » (EPI), qui permettent de construire et approfondir des connaissances et compétences grâce à une réalisation individuelle ou collective : présentation orale ou écrite, constitution d'un carnet, etc. Le projet, qui regroupe désormais plusieurs enseignants (basque, français, mathématiques, EPS, et arts plastiques), permet de banaliser durant une semaine les cours de tous les élèves des classes de 4<sup>e</sup>, soit environ une cinquantaine de jeunes. Durant cette semaine, ceux-ci travaillent sur leur « identité culturelle ». Ils préparent le jugement de *Zan Pantzar* en découvrant la culture basque, spécialement les traditions relatives au Carnaval : conférence de l'anthropologue Thierry Truffaut, voyage de deux jours en Navarre (province du Pays basque sud) pour assister à la mascarade traditionnelle du village de Lantz, apprentissage de danses basques. Ils apprennent donc les danses, fabriquent leurs costumes et travaillent à l'écriture du jugement de *Zan Pantzar*. Une particularité est à souligner dans la reprise de cette tradition : les organisateurs ont souhaité que le projet soit transgénérationnel. Les jeunes ont ainsi fabriqué leurs costumes en partenariat avec les résidents de l'EPHAD de Saint-Palais.

Le vendredi, entre 14h00 et 17h00 enfin, à lieu le carnaval et le jugement de *Zan Pantzar*. Il regroupe plus de 450 participants : tous les élèves du collège Jean-Errecart, les résidents de la maison de retraite Sainte-Élisabeth et les enfants de l'école maternelle et primaire Etchecopar.



**Fig. 50.** Élèves du collège Errecart avant le défilé, à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.

Une photo souvenir regroupant élèves et enseignants en costume de *zirtzil* précède le départ à pied vers la maison de retraite où les attendent les résidents, également déguisés.

Le mannequin est installé sur une remorque qui permet aussi de transporter la sonorisation.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 51-52.** Installation du mannequin de *Zan Pantzar*, à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 53.** Arrivée à la maison de retraite, à Saint-Palais.  
© Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 54.** Danses devant la maison de retraite, à Saint-Palais. © Thierry Truffaut, 2019.

Après plusieurs danses, le groupe se remet en marche pour aller chercher, de l'autre côté du bourg, les petits de l'école maternelle et primaire.



**Fig. 55.** Danses basques devant les résidents de la maison de retraite, à Saint-Palais.  
© Thierry Truffaut, 2019.

Plusieurs jeunes poussent les fauteuils des résidents de l'EHPAD.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 56-58.** Mélange des générations, à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 59-61.** Prise en charge des plus petits dans le défilé. Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.

Les participants sont alors au grand complet et retraversent le bourg jusqu'au parking de la salle municipale. Le cortège est bruyant et très coloré, ce qui anime les rues un peu tristes du centre-ville. A l'arrivée sur le parking, tout le monde s'installe pour écouter le procès de *Zan Pantzar*.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 62.** *Zan Pantzar*, à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 63.** En place pour le procès, à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.

À tour de rôle, les jeunes lisent les accusations en basque ou en français. Dans la pure tradition, ils évoquent les préoccupations locales de leur collège qu'ils mettent sur le même plan que l'actualité nationale et internationale. Bien sûr, le responsable des méfaits ne peut être que *Zan Pantzar*.

Liste des accusations fournies par les organisateurs :

- Gilets jaunes (deuxième « révolution » française) ;
- dénonciation du prix trop élevé des chocolaines vendues aux élèves pendant les récréations ;
- limitation de vitesse à 80 km/heure au 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;
- *Zan Pantzar* a inventé gilets jaunes et foulards rouges ;
- fermeture du terrain de rugby du collège pour cause de travaux ;
- *Zan Pantzar* a aidé Trump à construire le mur à la frontière mexicaine pour empêcher le passage des migrants ;



**Fig. 64-65.** Lecture des accusations, à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.

- incendie de la friteuse du self du collège (accident électrique) ;

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- *Zan Pantzar* a forcé le gouvernement anglais au Brexit ;
- punitions trop sévères données aux élèves par les professeurs et les surveillants du collège ;
- *Zan Pantzar* est à l'initiative des stylos rouges ;
- *Zan Pantzar* est accusé d'avoir fortement incité les « casseurs » des grandes villes de France pendant les manifestations ;
- disparition du site administratif et scolaire en ligne de *Scolinfo* ;
- *Zan Pantzar* est accusé d'avoir fait fuir les gendarmes lors du forum de l'emploi destiné aux élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ;
- création du jeu *Fortnite* (jeu vidéo) ;
- mini-voyage (trop court) organisé dans le cadre de la semaine Carnaval et carnet de voyage (trop long) à rendre aux professeurs ;
- *Zan Pantzar* serait à l'origine d'une bagarre entre deux rappeurs dans l'aéroport d'Orly ;
- départ du directeur à la fin de 2018 pour un autre collège.



**Fig. 66-67.** Suite des accusations contre *Zan Pantzar*, à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.

Avec tous ces griefs, *Zan Pantzar* est, sous les huées, condamné à être brûlé. Les jeunes transportent le mannequin dans un espace protégé par des barrières et les adultes y mettent le feu. L'ensemble des participants suit avec attention la destruction du mannequin.



**Fig. 68.** Vers le bûcher, à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.



**Fig. 69.** *Zan Pantzar* est brûlé. © Thierry Truffaut, 2019.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 70.** Derniers restes du mannequin se consumant, à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.

Quand le feu à tout consumé, commence un temps convivial de goûter qui regroupe tout le monde.



**Fig. 71-73.** Un goûter bien mérité, à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.

Puis chacun repart, les jeunes de la classe de quatrième restent sur place pour nettoyer le lieu. Laisser la place nette est aussi très symbolique.



**Fig. 74.** Faire place nette, à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.

### Les autres traditions basques de *Zan Pantzar*

#### *L'implication du public au San Paņçar de Bayonne*

Au cœur du carnaval de Bayonne, en 2006, nous avons essayé de saisir l'implication des participants, miroir de la dynamique générale de cette manifestation aujourd'hui, organisée par la Ville et coordonnée par l'office de tourisme.

- Implication des enfants : le vendredi est consacré au grand défilé des enfants des écoles bayonnaises. Plus de 2000 enfants, issus d'une vingtaine d'écoles, accompagnés par leurs enseignants et parents, alimentent avec musique et géants trois cortèges qui animent le centre-ville avant de se rejoindre autour de *San Paņçar* pour un grand goûter chanté. Cette manifestation demande dans chaque classe un investissement de plusieurs semaines : expliquer le sens de carnaval, choisir un déguisement propre à chaque classe, apprendre les chants traditionnels de *San Paņçar*.

- Avant la grande cavalcade : si le repas costumé dansant des retraités du vendredi à la salle Lauga marque l'effort d'implication de tous, il reste malgré tout bien loin d'une fête carnavalesque (une seule personne déguisée !). Alors que le lendemain matin, l'animation musicale et chantée de *Baionan Kantuz* autour des halles et la tournée des bars amènent une réelle ambiance festive basque de carnaval. Celle-ci perdure par petits groupes, toute l'après-midi, dans de nombreux bars du centre-ville en parallèle au grand cortège accompagnant *San Paņçar*. La fête utilise le cadre du carnaval en même temps qu'elle s'en détache pour le réinventer (ici, pas de souci de cortège ou de spectacle) ; là réside son côté innovant. À midi, le grand pique-nique des bayonnais, organisé sous chapiteau sur l'esplanade Chaho/Pelletier, regroupe les organisateurs et chauffe l'ambiance avant le grand défilé.

- Cavalcade, spectacle et crémation de *San Paņçar* : en milieu d'après-midi, la cavalcade est une manifestation spectaculaire avec beaucoup de participants dans le cortège et tout le long du périple dans le centre-ville. Elle est riche d'une grande diversité de costumes, débordant largement du thème proposé, allant des costumes traditionnels des carnivals ruraux basques aux classiques Zorro, Spiderman, fées ou délires des carnivals urbains. Cet ensemble hétéroclite démontre le retour d'un réel plaisir à se grimer et à se déguiser. Au milieu de ce cortège cosmopolite, la musique est particulièrement appréciable (elle occupe une place de choix avec plusieurs bandas locales) ainsi que la remarquable prestation de la compagnie *Maritzuli* présentant costumes et danses du carnaval labourdin. Tout ce beau monde joyeux et coloré entoure un énorme *San Paņçar* ventru et joufflu, valorisant la bonne cochonnaille ! Comme le dit la chanson : « un foutu gourmand ! ».



**Fig. 75.** Défilé de *San Paņçar* et danseurs labourdins, à Bayonne. © Thierry Truffaut, 2006.



**Fig. 76.** Le mannequin *San Paņçar*, à Bayonne. © Thierry Truffaut, 2006.



**Fig. 77.** Animation des rues durant le défilé, à Bayonne. © Thierry Truffaut, 2006.

Contrairement à la tradition, *San Paņçar* n'est pas jugé et après le bûcher, ses cendres ne sont pas jetées dans la Nive. Le jugement en gascon, en basque et en français permettrait de donner du sens à la crémation précédant le grand feu d'artifice qui, à lui seul, mérite bien le déplacement.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 78.** Bûcher de *San Paçar*, à Bayonne. © Thierry Truffaut, 2006.

Il est déjà tard... Sur la place Paul-Bert, la nuit enveloppe et retient la centaine de danseurs passionnés de *mutxiko* (sauts basques), presque à contre-courant du reste de la ville qui, elle, s'est rendormie.

### *Les procès avec tribunal*

Dans de nombreuses communes, les organisateurs mettent un place un simulacre de procès avec juges, avocats, témoins à charge, etc. À Bardos, *Zan Pantzar* est pour son procès entouré d'un tribunal avec juges et bourreaux pour le brûler.



**Fig. 79.** Membres du tribunal, à Bardos. © Thierry Truffaut, 2004.



**Fig. 80.** Les bourreaux s'emparent de *Zan Pantzar*, à Bardos. © Thierry Truffaut, 2004.



**Fig. 81.** *San Pantzar* est brûlé, à Bardos. © Thierry Truffaut, 2004.

À Hendaye et Bassussarry, *Zan Pantzar* est jugé sans complaisance politique.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 82.** Jugement de *Zan Pantzar* : son avocat le défend, à Larressorre. © Michel Recalde, 1993.



**Fig. 83.** Jugement de *Zan Pantzar* avec témoins à charge, à Hendaye. © Thierry Truffaut, 2006.



**Fig. 84.** Jugement à l'école primaire d'Urcuit. © Thierry Truffaut, 2008.



**Fig. 85.** Tribunal sur la place publique, à Bassussarry. © Thierry Truffaut, 2004.

### I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Basque, français, parfois gascon (Anglet)

### I.7. Éléments matériels liés à la pratique

*Patrimoine bâti*

Sans objet

*Objets, outils, matériaux supports*

#### **Le mannequin**

Dans certaines communes, un véritable mannequin géant de *Zan Pantzar* marque sa personification. Sa tête est particulièrement travaillée, généralement sur un bâti grillagé recouvert de papier peint. Afin de noter symboliquement le retour annuel de ce personnage, la tête, escamotée juste avant de brûler le reste du corps, est donc conservée d'une année à l'autre.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 86-87.** Le mannequin *Zan Pantzar*, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

Le mannequin de *Zan Pantzar* est réalisé par les carnavaliers quelques jours avant la célébration. La plupart des mannequins sont construits à partir de morceaux de bois cloués en croix. Cela permet de tenir les vêtements cousus et bourrés de foin ou de paille. Sur cette forme, il existe diverses grandeurs de mannequins, plus ou moins transportables lors d'une tournée préalable.



**Fig. 88.** Père et enfants faisant la tournée de *Zan Pantzar* à Hendaye, avant 1914. Coll. Thierry Truffaut.



**Fig. 89.** Promenade du mannequin de *Zan Pantzar* à Macaye. © Thierry Truffaut, 2008.



**Fig. 90.** Promenade du mannequin de *Zan Pantzar*, à Ascain. © Thierry Truffaut, 2006.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 91.** *Zan Pantzar* de l'école d'Halsou. © Ecole d'Halsou, 2002.



**Fig. 92.** Mannequin *Zan Pantzar*, à Mendionde. © Thierry Truffaut, 2006.

D'autres fois, le mannequin est constitué de vêtements cousus ensemble et bourrés de foin et de paille, formant un pantin complètement désarticulé qu'il faut, pour le transport, installer ou pendre sur un support.



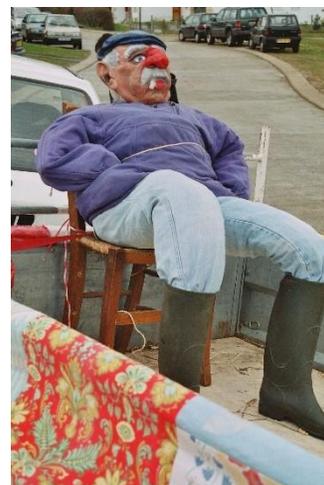
**Fig. 93.** Tournée en charrette de *Zan Pantzar* et danseurs labourdins, années 1920. Cambo. Coll. Thierry Truffaut.



**Fig. 94.** *Zan Pantzar*, à Arcangues. © Alain Butturini, 1984.



**Fig. 95.** *Zan Pantzar* organisé par l'association *Lapurtarrak*, à Bayonne. © Thierry Truffaut, 1983.



**Fig. 96.** *Zan Pantzar*, à Lahonce. © Thierry Truffaut, 2005.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 97.** *Zan Pantzar*. Mouguerre. © Thierry Truffaut, 2007.



**Fig. 98.** *Zan Pantzar*. Urcuit. © Thierry Truffaut, 2008.



**Fig. 99.** *Zan Pantzar*. Bonloc. © Thierry Truffaut, 2008.

Certaines communes réalisent des mannequins géants dont la structure en bois maintient un grillage recouvert, de papier collé peint pour la tête, de tissus pour le reste du corps.



**Fig. 100.** *Zan Pantzar*, à Bayonne. © Thierry Truffaut, 2006.



**Fig. 101.** *Zan Pantza*, à Hendaye. © Thierry Truffaut, 2006.

Il peut être fait appel à des artistes plasticiens ou spécialistes pour le réaliser (Bayonne). Son transport, qui nécessitait une charrette tirée par un attelage, est assuré par un tracteur et sa remorque.



**Fig. 102.** *Zan Pantzar*, réalisé par le sculpteur Danglade, à Bayonne, 1927. Coll. Thierry Truffaut.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 103.** Char de *San Pançar*, à Biarritz, 1928. Coll. Thierry Truffaut.



**Fig. 104.** *Zan Pantzar*, à Hasparren. © Eihartzea, 2006.



**Fig. 105.** *Zan Pantzar* réalisé sous la houlette d'Iñaki Serrada, à Bayonne. © Thierry Truffaut, 2006.

### Le procès

Le procès nécessite souvent estrade avec tables, chaises ou pupitres, afin de visualiser le jugement, et une sonorisation.



**Fig. 106.** Procès à Hendaye.  
© Thierry Truffaut, 2006.



**Fig. 107.** Procès à Bassussarry. © Thierry



**Fig. 108.** Procès à Macaye.  
© Thierry Truffaut, 2007.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Truffaut, 2004.

### Le bûcher

Par sécurité, l'organisation du bûcher nécessite de préparer le lieu et de le protéger.



**Fig. 109.** Barrières de protection à Mendionde.  
© Thierry Truffaut, 2007.



**Fig. 110.** Tôles sous le bûcher à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.

## II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

### II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

#### À Ustaritz

À Ustaritz, les comédiens s'accordent sur l'ambiance et le très bon esprit, qui président à la préparation. Lors des réunions, ils mangent, boivent sur place et rient beaucoup. Cette joie de se retrouver fait pour eux la force de l'organisation, elle fidélise les acteurs et facilite la transmission.

La composition du groupe d'acteurs a évolué au fil des années. On compte aujourd'hui plus de filles que de garçons, mais aussi de plus en plus de figurants. « *Bon ou mauvais acteur, cela n'est pas vraiment important, l'essentiel est qu'il y ait une bande qui ait envie d'organiser une fête pour son village* » [témoignage d'un des organisateurs d'Ustaritz].

Les autres participants sont issus d'associations culturelles basques travaillant à l'apprentissage, à la transmission et la récréation des musiques et danses traditionnelles. La fête de *Zan Pantzar* est l'aboutissement de plus de cinquante ans de militantisme culturel et linguistique. L'euskara a d'ailleurs une place prépondérante dans le théâtre.

#### À Saint-Palais

En préparant le carnaval et le jugement de *Zan Pantzar*, les organisateurs donnent aux jeunes l'occasion de connaître et vivre leur identité par de nouveaux apprentissages : connaissances sur les traditions relatives à Carnaval et *Zan Pantzar* (conférence, séjour à Lantz pour repérage des codes du carnaval), compétences particulières (danses basques, fabrication de costumes et du mannequin, écriture collective du texte du procès).

Une vérification des acquisitions est réalisée grâce à un carnet de bord réalisé individuellement par chaque participant. Les enseignants notent l'implication des élèves et l'acquisition de nouvelles compétences. Beaucoup d'élèves trouvent l'expérience trop courte car ils apprécient

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

beaucoup à la fois l'aspect culturel, festif et transgénérationnel.

### En Pays basque

Le fait que la tradition de *Zan Pantzar* soit aujourd'hui organisée par la jeunesse dans nombre d'écoles et de communes concourt à la connaissance du personnage de *Zan Pantzar* et des codes de cette manifestation. Très tôt, les enfants participent à la rédaction du procès, apprennent des chants et des danses, connaissent les costumes. Cela leur permet de connaître « de l'intérieur » cette tradition du passage de l'hiver au printemps. Ceux qui s'impliquent plus tard dans des associations culturelles basques continuent et enrichissent leur implication.

La place importante dans le calendrier festif de la promenade et du jugement de *Zan Pantzar* contribue, pour les participants et spectateurs, à un apprentissage réel et à une transmission de qualité, à condition que les organisateurs veillent à faire évoluer la pratique sans en dénaturer les codes. En Pays basque, la particularité s'enrichit d'aspects culturels et sociaux à conserver.

## II.2. Personnes/organisations impliquées

### À Ustaritz

L'association *Herri Soinu* prend en charge l'organisation générale de *San Pantzar*. Créée en 1992, elle a comme objectif de diffuser la musique et la danse traditionnelles basques, de transmettre ce patrimoine aux jeunes générations et aux publics qui en sont éloignés et de promouvoir la création contemporaine. Organisatrice de trois festivals importants (*Hartzaro* en février, autour du patrimoine carnavalesque ; *Hartza Altzoan* en mars dédié aux enfants ; *Herri Uzta* en octobre privilégiant les créations en musiques et danses traditionnelles), elle encourage et réunit les jeunes artistes amateurs et/ou engagés dans la voie professionnelle. Par ailleurs, l'association réalise un travail de médiation culturelle en milieu scolaire mais aussi une riche programmation en arts de la rue. *Herri Soinu* fédère à ce jour une bonne dizaine d'associations dont les suivantes participent activement à *San Pantzar* :

- *Errobiko Kaskarotak* (Danses et musiques traditionnelles) maintient, depuis sa création en 1977, la tradition multiséculaire des « *Kaskarot* » d'Ustaritz (danseurs et personnages principaux du carnaval labourdin, cf. fiche de l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel, réf. 2018\_67717\_INV\_PCI\_FRANCE\_00400). L'association a participé à la renaissance du *Zan Pantzar* le jour du Mardi gras en 1985 et à la création des festivals *Herri Uzta* en 1993 et *Hartzaro* en 1997, jusqu'à leur prise en charge par *Herri Soinu*.

*Errobiko Kaskarotak* est composée d'une école de musique et d'une fédération d'associations :

- *Izartxo*, groupe de danse et musique créé en 1968. Dans un premier temps section des Labourdins, il est devenu autonome en 1976 par la création de l'association *Errobiko Kaskarotak*. Il produit des spectacles sur scène et des animations de rues liées aux traditions musicales et dansées des sept provinces du Pays basque.

- *Erdizka Taldea*, créé en 1998 sous l'égide de *Errobiko Kaskarotak*, est composé de musiciens traditionnels (*txirula*, accordéons, gaitas, alto, tuba, percussions) formés au sein de l'école de musique de l'association. Ils accompagnent nombre de danses populaires du Pays basque : sauts basques, fandango, *Larrain dantza*, *Axuri beltza*, carnaval de Lantz

- *Tripan taldea*, créé en 2015, est un groupe de joueurs de *trikititxa* (accordéon diatonique) issu lui aussi de l'école de musique *Errobiko Kaskarotak*. Son répertoire est composé de musiques traditionnelles et de musiques du monde, mais également d'accompagnement de chants et de compositions personnelles du groupe. Le groupe anime de nombreux événements dont les trois festivals *Hartzaro*, *Hartza Altzoan* et *Herri Uzta*.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- *Txakaturuk*, composé de jeunes musiciens formés dans les écoles de musique du territoire et au Conservatoire de Bayonne, est un groupe d'animation de rues de création récente (2017), qui se produit dans de nombreux rassemblements et soirées festives. Sur la base d'accordéons, percussions et instruments traditionnels du Pays basque, son répertoire est essentiellement basé sur des chants populaires.

- *Iparraldeko Gaiteroak*, créé en 2000, a pour but la promotion de la gaïta (aérophone en bois ébène) par la diffusion, la formation, la collecte, la recherche et la création. L'association rassemble les gaïteros et *atabalari* (joueurs de tambour) issus des écoles de musique du Pays basque nord pour l'animation de fêtes populaires (*Herri Urrats*, *Nafarroaren Eguna*, *Lapurtarren Biltzarra*...) et de fêtes locales (Sare, Bayonne...). Elle leur propose un répertoire commun.

- *Burrunka*, créé par le groupe homonyme à l'occasion du festival *Hartzaro* 2004, est le fruit d'une démarche expérimentale et métissée de musiciens (percussionnistes, gaïteros, txistularis et accordéonnistes), auxquels se sont joints des danseurs passionnés. L'ensemble compte aujourd'hui plus de quarante musiciens et danseurs, adaptant à leur gré mélodies et chorégraphies d'ici et d'ailleurs.

- *Latsa* est née d'un projet alternatif d'achat de l'école privée du quartier *Hiribehere*, porté par la SCI Altzabea en 1991. Composée des associés de la SCI et de membres actifs, *Latsa* met à disposition ses locaux aux familles et associations et assure le développement d'activités principalement sportives et culturelles (chant et gastronomie). Aujourd'hui, elle compte 140 membres de droit, associés de la SCI *Altzabea*, ainsi qu'une trentaine de membres actifs et bénévoles participant à la mise en place et à la gestion des activités de l'association.

- *Txistuk'Has* propose des rencontres autour de la pratique du *txistu*. Celles-ci se déroulent sous forme de stages, d'ateliers de facture d'instruments, de visites de musée, d'animations musicales et sont adressées aux *txistulari* élèves et amateurs.

- *Ustaritzeko soinulariak*, txistulari (joueurs de txistu), également membre de *EHTE-I* (Euskal Herriko Txistulari Elkarte) association de *txistulari* du Pays basque nord).

- *ASCA*, association sportive et culturelle d'Arrautz, existe depuis 1980 et son siège se situe au bourg du quartier d'Arrautz, salle *Erdiko Etxea*. Les membres des associations de quartiers comme *ASCA* ou *Ur Begi* sont souvent sollicités pour jouer le rôle de *zirtzil*.

- *Ur Begi* siège au quartier *Hérauritz*. Fondée en 1995 pour préserver et valoriser le patrimoine du quartier (lavoirs, four à chaux etc.), l'association a vite évolué en associant patrimoine, culture et création artistique.

### À Saint-Palais

L'ensemble des participants regroupe plus de 450 personnes :

- les enseignants et élèves du collège Etchecopar, spécialement ceux de la classe de 4<sup>e</sup> qui organise la manifestation ;
- les enseignants et les enfants de l'école privée maternelle et primaire Etchecopar ;
- les résidents et le personnel de la maison de retraite Sainte-Élisabeth.



Fig. 111. Participants en *zirtzil*, à Saint Palais. © Thierry Truffaut, 2019.

### Autres personnes et organisations impliquées

- les associations, le plus souvent les associations culturelles basques ;
- la jeunesse locale ;
- les enseignants, élèves et parents d'élèves ;
- les mairies ;
- et les offices du tourisme.

## III. HISTORIQUE

### III.1. Repères historiques

#### Les témoignages des sources anciennes

En France, saint Pansard(t) est un saint imaginaire attesté depuis le XIII<sup>e</sup> siècle [Gaignebet, 1988 ; Merceron, 2002], il bénéficie d'une extraordinaire vitalité et longévité jusqu'à aujourd'hui. Il est depuis des siècles le personnage central du Mardi gras, voire une de ses personnifications. Dès le Moyen Âge et la Renaissance, il apparaît dans un contexte mettant aux prises, lors des fêtes carnavalesques, les partisans du carnaval (charnage) contre ceux du Carême. Le célèbre tableau de Brueghel l'ancien (1559) replit cette thématique [Gaignebet, 1988].

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 112.** Brueghel l'ancien, *Combat de Carnaval contre Carême*, 1559, Kunsthistorisches Museum de Vienne.  
© Thierry Truffaut, 2019.

Au Moyen Âge, l'adjectif « pansart » (pansu) désigne celui qui a un gros ventre et est bedonnant. Saint Pansart est en quelque sorte la sanctification de la chair, de la grosse bedaine et des Jours gras. Il est aussi en relation avec les gonflements de tous types et renvoie aux pets et aux accouchements. Son aspect enflé, dérangeant, provoque des réactions négatives. Il rappelle le juron « enflure » désignant un imbécile. Très vite, il est populairement sanctifié : « faire la fête à Saint Pansart » signifiait « s'emplir la panse ».

Selon Merceron, la première pièce carnavalesque où il apparaît est « La bataille de Saint Pensard à l'encontre de Carême », jouée à Tours en 1485 par un groupement de jeunesse, de type basoche [Merceron, 2002]. Van Gennep signale en 1629 une confrérie de Saint Panchart [Van Gennep, 1943-1988].

Dès la Renaissance, les chercheurs notent le rapprochement entre saint Pansart et le jour de Mardi gras, dont il devient la personnification. La littérature de la Renaissance lui donne une certaine place : François Rabelais mentionne dans *Pantagruel*, 1532 (livre II, chapitre 1), « que Saint Pansart et Mardi gras sont de nobles extractions ». En Espagne, selon Julio Caro Baroja, Cervantés a pu être inspiré par les fêtes des étudiants de Salamanque, qui vénéraient un *San Panza*, pour créer Sancho Pansa, l'écuyer de Don Quichotte, dans son livre *L'Ingénieux Hidalgo Don Quichotte de la Manche*, 1605 et 1615 [Baroja, 1976].

Au Pays basque, selon le *Diccionario Vasco-Español-Francés*, le mot basque *Zanpantzar* désigne d'une manière générique le temps de carnaval, et plus particulièrement le jour de Mardi gras, et est aussi « le mannequin grotesque qui personnifie le carnaval et que l'on brûle ou jette dans l'eau le jour des Cendres pour indiquer que le carnaval est fini » [Azcue, 1905]. Il signale aussi en Basse-Navarre le mot *Phantzart*, qui désigne le Mardi gras, terme qui apparaît aussi en Soule dans d'anciennes pièces « pastorales » pour désigner le personnage de Carnaval. Pierre Lhande, dans le *Dictionnaire Basque-Français*, lui donne comme traductions : « Carnaval », « masque », « déguisé », « les jours de Carnaval » et les adjectifs « vaurien » et « fainéant » [Lhande, 1926].

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Selon Barandiaran (*Dictionnaire de Mythologie basque*), le pantin grotesque que les jeunes promènent le mercredi des Cendres dans le village de Licq (Haute-Soule) est appelé *Janpantzar*.

Dans les Pyrénées-Atlantiques (Béarn et Pays basque), saint Pansard est cité au XVI<sup>e</sup> siècle, notamment, en Béarn, dans une ordonnance de Jeanne d'Albret de 1571 prohibant les pratiques du carnaval et de Saint Pansart : « Les folies de Carnaval étaient des superstitions et des idolâtries romaines, établies pour honorer un saint nommé Pansart » [Laborde, 1914, p. 591, mentionnant un ouvrage de la bibliothèque de la ville de Pau, *L'Histoire manuscrite de la ville de Pau*].

En 1587, « Saint Pansart » apparaît dans les registres municipaux de Bayonne : « Le carnaval de 1587 fut marqué à Bayonne par des manifestations insolites et plus bruyantes qu'à l'ordinaire signalées dans les registres municipaux les 13 et 16 février. On a vu se dérouler à travers les vieilles rues de la ville, le premier jour de Carême (mercredi des Cendres) « un cortège funèbre », c'est Carnaval/Saint Pansart figuré par un « homme armé » qu'on allait « enterrer » avec « flambeaux et habits de deuil » et qui pour comble était précédé de masques qui avaient des « accoutrements » avec des « bonnets carrés ». La parodie était trop inconvenante pour l'évêque Jacques de Maury qui demande aux échevins de faire une enquête et de poursuivre les fauteurs du scandale. Si 1587 est la date de la première apparition de Saint Pansart en Pays basque, il est signalé dans le registre qu'il s'agit d'une pratique qu'il est accoutumé de faire, c'est-à-dire qu'elle existait bien antérieurement à cette date en Pays basque » [Laborde, 1914].

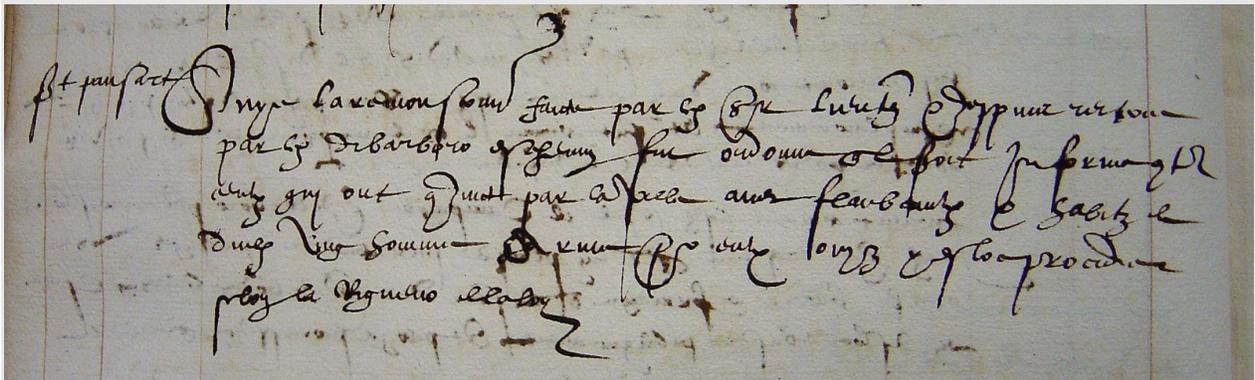


Fig. 113. Mention de Saint Pansart, dans le registre français de Bayonne (1587), Archives municipales de Bayonne, tome II.

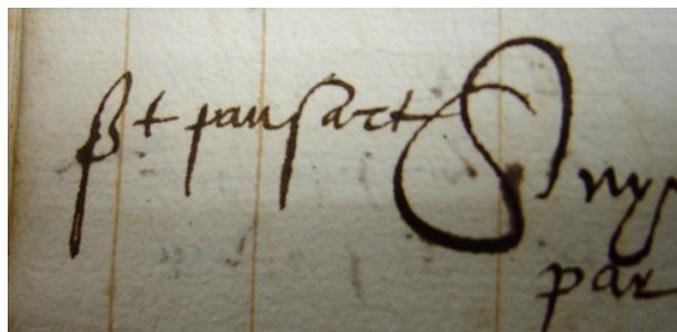
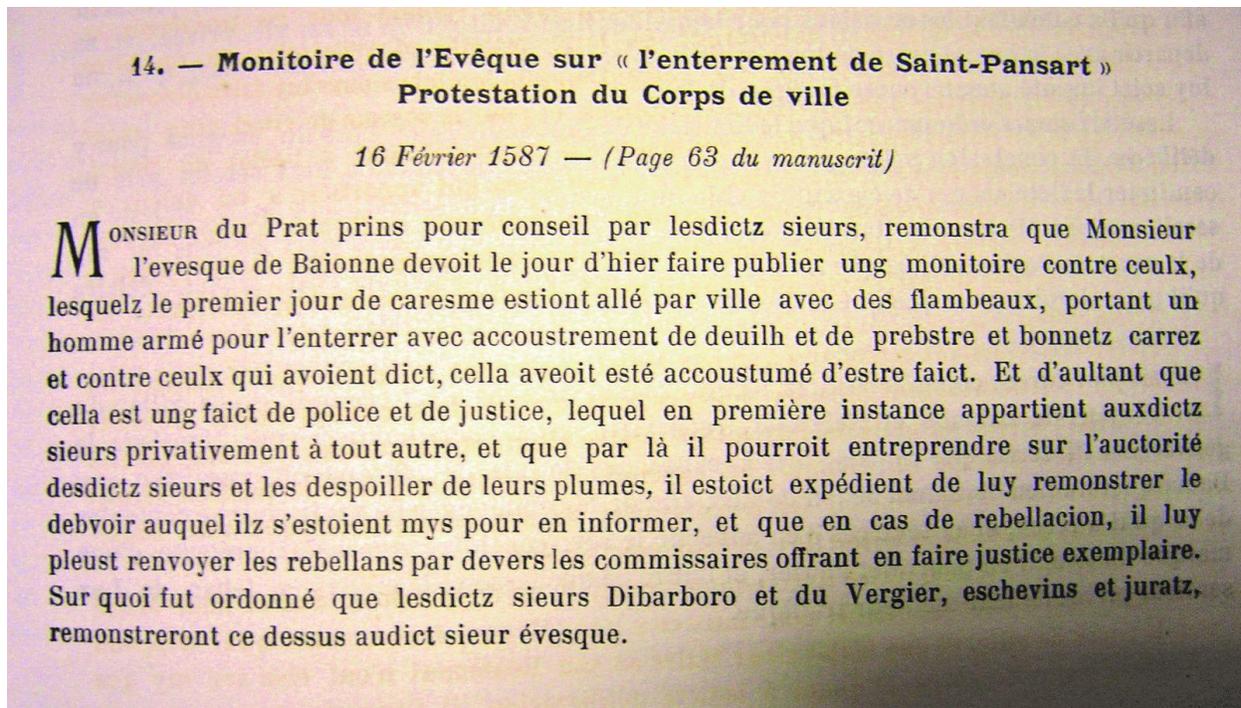


Fig. 114. *Ibid.* (détail).

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 115.** Acte de protestation du Corps de ville contre un monitoire épiscopal sur l'enterrement de Saint Pansart, 1587, *Répertoire des textes des registres français de Bayonne*, Archives municipales de Bayonne, t. II.

Selon Idoate, le mot *Zanpantzar* apparaît dans un procès de sorcellerie en Navarre en 1610, où il désigne les personnages d'un défilé nocturne venant d'Ituren, la nuit du premier dimanche de Carême [Idoate, 1978]. Jusqu'en 1566, ces villages dépendant du roi de Navarre étaient aussi rattachés au diocèse de Bayonne. À Ituren et Zubieta, de nos jours, le personnage de *Zanpantzar* existe toujours et est l'emblème des traditions de ces périodes hivernales.



**Fig. 116.** Costume du *Zan Pantzar*, à Zubieta.  
© Thierry Truffaut, 1984.



**Fig. 117.** Costumes du *Zan Pantzar*, à Ituren.  
© Thierry Truffaut, 1984.

### Les témoignages anciens du théâtre comique en Soule

Le répertoire du théâtre basque a conservé les témoignages d'une pratique ancienne évoquant l'éternel conflit, dont *Pansart* est le sujet principal. Ces pièces de type « pastorales », de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du milieu XIX<sup>e</sup> siècle [Hérelle, 1925], étaient écrites en vers, en dialecte basque-souletin, et jouées en public, sur la place du village. La première porte le titre de *Bacchus* ; la seconde, celui de *Pansart* ; la troisième, celui de *Le jugement et la condamnation de Carnaval* (c'est-à-dire Mardi gras, appelé également Pansard).

Plusieurs dates et lieux de représentations ont été notés sur ces manuscrits. La première mention connue est en 1787 à Olhaiby, une autre représentation est notée à Tardets en 1835. On relève la date d'une représentation en 1839, sans lieu cité, ainsi qu'une autre à Larrau, non datée. Enfin, en 1852, une pièce fut donnée à Saint-Palais. Georges Hérelle signale que depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, cette pratique serait tombée en désuétude, sans doute en grande partie du fait de diverses pressions du clergé local qui n'appréciait pas ces pratiques.

Un même contexte de procès et de jugement marque le combat entre Carnaval et Carême. *Pansart*, présenté comme le prince de Carnaval, est accompagné de son épouse Pansartine. Capable de tous les débridements et tous les vices, il est même accusé de meurtre dans la pièce *Le Jugement et la condamnation de Carnaval* et porte les maux que la société moralisatrice veut éliminer. La structure des textes renvoie à un procès, ce qui met ces pièces en relation avec les traditions de *Toberak* et de *Libertimendua* connues dans d'autres provinces basques (cf. fiches de l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel, réf. 2018\_67717\_INV\_PCI\_FRANCE\_00401 et 2020\_67717\_INV\_PCI\_FRANCE\_00473).

On relève les interrogations de l'accusé Pansart, les dépositions des témoins, les plaidoyers des avocats et la condamnation du juge. Chaque fois, Pansart est condamné : « Nous jugeons et ordonnons que messire Pansart soit tué à coup de fusil demain mercredi dans la matinée et qu'après qu'il aura été fusillé par les gendarmes son corps soit brûlé le même jour au crépuscule » (*Le Jugement et la condamnation de Carnaval*). Mais Pansart trouve toujours le moyen de fausser compagnie aux gendarmes. Malgré le terme de ce théâtre au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, diverses pratiques liées aux traditions de Pansart, d'une trame similaire, sont conservées dans certaines pratiques actuelles.

### Les pratiques en Pays basque du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1960

Promener, juger puis brûler le *Zan Pantzar* (*San Pançar*) a perduré à travers les siècles puisque, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on en trouve plusieurs témoignages, à Bayonne, dans des livres ou chroniques locales [Herran, 1972] et dans la presse locale, et dans tout le Pays basque, dans divers ouvrages d'historiens ou d'ethnologues [Alford, Barandiaran, Hérelle, Harruguet, Laborde] et chez les linguistes. De 1962 à 1974, le grand spécialiste des danses Jean-Michel Guilcher mena une enquête systématique en Béarn et au Pays basque [Guilcher, 1985], relayé, en 1978, par Thierry Truffaut, spécialement dans la province du Labourd. Toutes ces données permettent d'affirmer la présence de cette pratique durant un siècle, de 1850 aux années 1960 (sauf guerres mondiales), dans les trois provinces basques et de relever des particularités qui confirment sa vitalité.

#### • San Pançar à Bayonne

Dans les années 1860, *San Pançar* était joué, en chair et en os, par un jeune homme nommé « Lapraoubette », remplacé, au dernier moment, par un mannequin, brûlé et jeté dans l'Adour [Truffaut, *Vers un inventaire...*, 2011].

Le témoignage de la tradition de San Pançar à Bayonne est conservé avant la première guerre mondiale : « *Mercredi des Cendres, c'était la San Pançar. Il fut une époque où un certain Capulet*

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

faisait San Pançar. Pour ce San Pançar de mon enfance, ils étaient une dizaine de porteurs dockers ou portefaix ayant à leur tête un dénommé Garbure. Les messieurs de la bourgeoisie fournissaient les gibus, redingotes et pantalons de cérémonie. Graves et dignes ils portaient sur un brancard deux mannequins. L'un et l'autre à la trogne reluisante : M. et Mme San Pançar. Elle au corsage abondamment garni et lui coiffé d'un chapeau, le nez rouge comme une tomate. Garbure en tête du cortège coiffé d'un bicorne, une écharpe en sautoir, une épée bien soutenue par un ceinturon, le jugement des San Pançar sous le bras. Ils allaient suivis d'une foule de gamins, au so d'un tambour constitué par un bidon en fer, chantant la complainte en gascon :

San Pançar qu'ère un brabe homi  
Mais qu'ère un foutu gourmand  
S'a mindya toutes les gogues  
Les saoucisses et lou Yamboum  
Adiou proube, proube, proube  
Adiou proube San Pançar

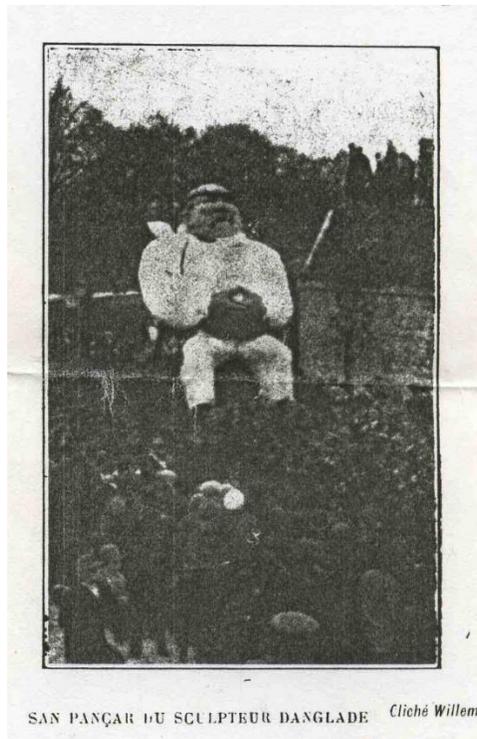
Naturellement, des quêteurs sollicitaient la générosité des passants et les sous emplissaient les boîtes. À chaque carrefour, c'était une halte, on disposait le couple à terre et Garbure lisait le jugement : pour gloutonnerie, le couple était condamné à la mort. À chaque rappel du nom des San Pançar, les hommes se découvrèrent et s'inclinèrent. Ainsi de carrefour en carrefour on arrivait vers la soirée à la fin de la promenade. Je crois que M. et Mme San Pançar titubaient un peu, les porteurs ayant étanché leur soif à quelques-unes des haltes bienfaisantes. Sur le Quai de Lesseps ou sur le Pont Saint-Esprit, après un dernier jugement et lecture de la sentence, on arrosait de gaz-mill les deux héros et on les balançait dans l'Adour. Quant aux porteurs, ils allaient noyer leur chagrin au cours d'un bon repas soit à La Bole soit à L'Espagne. » [Herran, 1972].



**Fig. 118.** M. et Mme Pançar et les carnavaliers, avant 1914. © Auber (Bayonne). Coll. Thierry Truffaut.

En 1927, le journal *Le Courrier de Bayonne* publie le programme des festivités. Le cortège de *San Pançar* est lancé place des Arènes le mardi 16 février. Toutes les personnes voulant participer au concours de travesti organisé pour l'occasion sont invitées à s'y joindre. Le *San Pançar* était alors un véritable géant, œuvre du sculpteur Dangleade.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 119.** *San Pançar*, à Bayonne, 1927. Coll. Thierry Truffaut.

En 1936, « *lou présidén dou Comitat San Pansard* », nommé Fanfigne, signale que « *lou Tribunal* » a pris les décisions suivantes : Mossu Sanpansart est condamné à être jeté dans l'eau depuis le pont Saint-Esprit et Mme Sanpansart à être brûlée à Mousserolles devant la Maison Dolhats.

Après la seconde guerre mondiale, certains groupes continuèrent à maintenir la pratique, qui déclina peu à peu jusqu'à sa revitalisation dans les années 1970.



**Fig. 120.** Promenade de M. et Mme *San Pançar*, à Bayonne, 1947. Coll. Thierry Truffaut.

• *Zan Pantzar en dehors de Bayonne dans les provinces basques du Nord*

Selon l'usage, la jeunesse masculine célibataire « faisait courir » (promène) un mannequin bourré

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

de paille ou de fougère appelé *Zan Pantzar*, durant les jours gras qui précèdent le mercredi des Cendres. Les jeunes le préparaient avec grand secret, quelques jours auparavant, dans un lieu écarté. En Pays basque, deux cortèges effectuaient des tournées dans la commune : un cortège de danseurs joliment habillés et un autre de masques et de déguisements dépenaillés entourant un mannequin appelé *Zan Pantzar*. À Cambo-les-Bains, un seul cortège regroupait tous les participants. Ailleurs, les deux cortèges se suivaient à certaine distance, chacun accompagné de musiciens. Selon les témoignages pour Ustaritz, les mêmes participants se retrouvaient parfois dans les deux cortèges, les tournées se situant à des périodes différentes. Celle du *Zan Pantzar* se déroulait surtout le Mardi gras ou le mercredi des Cendres, premier jour de Carême.

Contrairement au Béarn voisin, aucun témoignage ne signale un personnage du groupe Carême, ni, dans les maisons visitées, de scènes de conflit entre *Zan Pantzar* ou Carnaval et Carême.

De retour sur la place centrale de la commune ou du quartier, souvent située devant le fronton de pelote, le mannequin *Zan Pantzar* est installé sur une estrade. Un tribunal est constitué parmi les participants, avec au moins un juge et un avocat auxquels s'adjoignent des témoins à charge. Suit un simulacre d'audience, prétexte à des discours que l'abbé Jean-Baptiste Laborde décrit « joyeux et parfois pleins de sel, trop souvent aussi grossièrement ineptes et sans esprit », preuve de la continuité d'un théâtre comique pamphlétaire. La sentence tombe, mais elle était courue d'avance.

Selon la teneur en basque d'un ancien procès de cette époque, publiée dans un almanach du Pays basque (*Gure Almanaka*), puis traduite en français et éditée à son tour par Pierre Bidart, des témoins à charge et médisants associaient *Pantzar* à des ripailles, des beuveries, des discussions de souls, de tordus et de plaignants. Il est l'auteur de coups de bâton, de coups de langue et de coups de poings. Les témoins lui imputent les comportements fêtards et adultères de certains. Le procureur le rend responsable des beuveries, des débauches et des effets terribles de la gourmandise, citant des gens du village : « *Mariun s'est ramassé des coliques, Josepa des vomissements, Jakes une cirrhose du foie, Agostin un ulcère d'estomac, Pedromari la goutte, Ixidro l'albumine, Erramun le diabète... En plus des maladies, à cause du ventre, combien d'histoires qui ont surgi, combien de portefeuilles qui se sont vidés, combien de maisons qui sont tombées.* ».

Le procureur signale que *Pantzar* doit payer tout cela de sa vie. L'avocat de *Pantzar* argumente : « Bonus, bona, bonum... *Le mal a son avantage comme l'envers a son côté. Si Pantzar est le premier pour le ventre, il mérite des remerciements et non des injures et des accusations. Le ventre est une mécanique de valeur qui fait tout vivre. Que deviendraient les bars, s'il n'y avait pas de buveurs, ni de mangeurs ? Si la chair de poisson n'avait pas de succès pourquoi la pêche ? Si la viande de porc, de mouton, de bœuf n'avait pas d'attrait, pourquoi aurions-nous des éleveurs de porcs, des bergers ? De la même façon, s'il n'y n'avait pas de mangeurs, nous n'aurions pas besoin de jardiniers. Enlevons ces professions et la plupart s'écrouleraient : forgeron, meunier, couturière, maréchal-ferrant et tous les autres.* ». Il rajoute : « *Si nous n'avions pas de maladies, les médecins et les pharmaciens seraient sans travail, si nous n'avions pas de péchés, les prêtres seraient inutiles et si rien de travers ne se passait, nous serions trop d'avocats, de procureurs et de juges dans ce monde.* ».

Le juge répondant que « la table tue plus de gens que la guerre ». L'avocat répond que « *s'il n'y avait pas de morts, que feraient les constructeurs de tombes et cercueils ! Mais ça c'est l'aspect le plus petit : à force de mettre au monde des nouveau-nés, on ne saurait où les mettre, alors le ciel et l'enfer resteraient vides* ». Amadoué, le juge condamne à mort *Pantzar*, lui laissant le choix d'être pendu avec une corde ou passé par les armes, et après la mort, d'être brûlé sur place ou jeté par-dessus le pont dans la rivière. *Pantzar* répond qu'il a le cou sensible, les oreilles qui lui font mal et qui ne supportent pas le bruit. Le juge clôture le dialogue en lui disant qu'ils lui mettront des boules de coton dans les oreilles.

Ce texte rappelle les divers témoignages évoquant la mise à mort du personnage. *Zan Pantzar* est

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

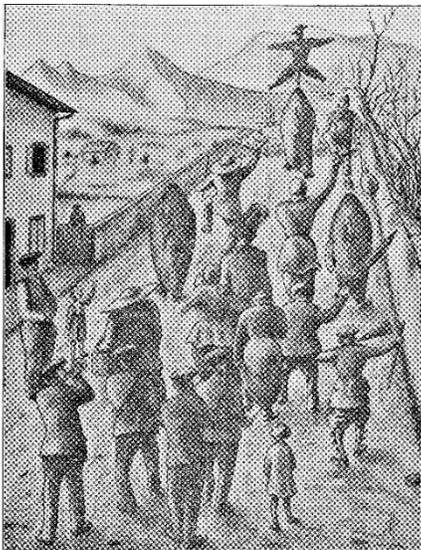
condamné à mort sous les huées des présents, sauf parfois comme à Ustaritz où des pleureuses font entendre leur peine [fig. 121]. Ce groupe est habillé de grandes capes traditionnelles de deuil.



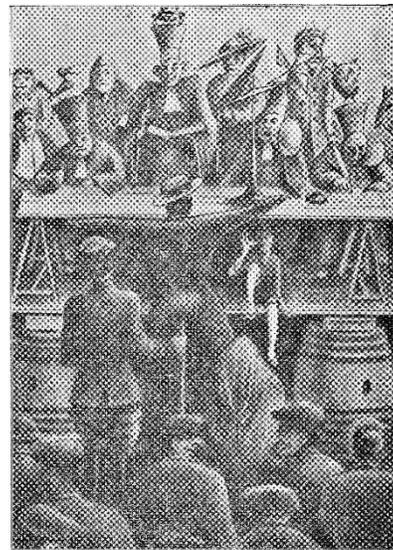
**Fig. 121.** Masqués entourant M. et Mme *Zan Pantzar*, à Ustaritz, 1930. Coll. Thierry Truffaut.

Tantôt *Pantzar* est fusillé, tantôt brûlé, parfois noyé. Généralement, il a droit à plusieurs supplices : ainsi, à Cambo-les-Bains, les dessins du peintre Tillac signalent dans les années 1925 qu'il est fusillé, puis attaché sur le fronton les pieds en l'air pour être dépecé et enfin brûlé [fig. 124-139]. Le passage d'une période à l'autre est marqué d'un aspect sacrificiel fort.

À Saint-Jean-Pied-de-Port, en Basse-Navarre, l'événement attirait jadis beaucoup de monde. Son souvenir a, entre autres, été conservé grâce à une publication de Sauveur Harruguet, huissier et auteur, chaque année, d'un réquisitoire en langue basque « farci » de mots français, espagnols et même latins, où les propos gaillards ne manquaient jamais. *Zan Pantzar* était exécuté le jour du mercredi des Cendres. Il était auparavant promené dans toute la commune, fiché sur un pieu porté à dos d'homme, une civière ou une charrette à bras, en fonction des années. Il était harangué, jugé, condamné, brûlé et précipité à la rivière sous les lamentations.



**Fig. 122.** Promenade du *Zan Pantzar*. Sauveur Harruguet, *Ihautiri solas*, 1936. Musée basque et de l'histoire de Bayonne, Centre de documentation.



**Fig. 123.** Procès de *Zan Pantzar*. Sauveur Harruguet, *Ihautiri solas*, 1936. Musée basque et de l'histoire de Bayonne, Centre de documentation.

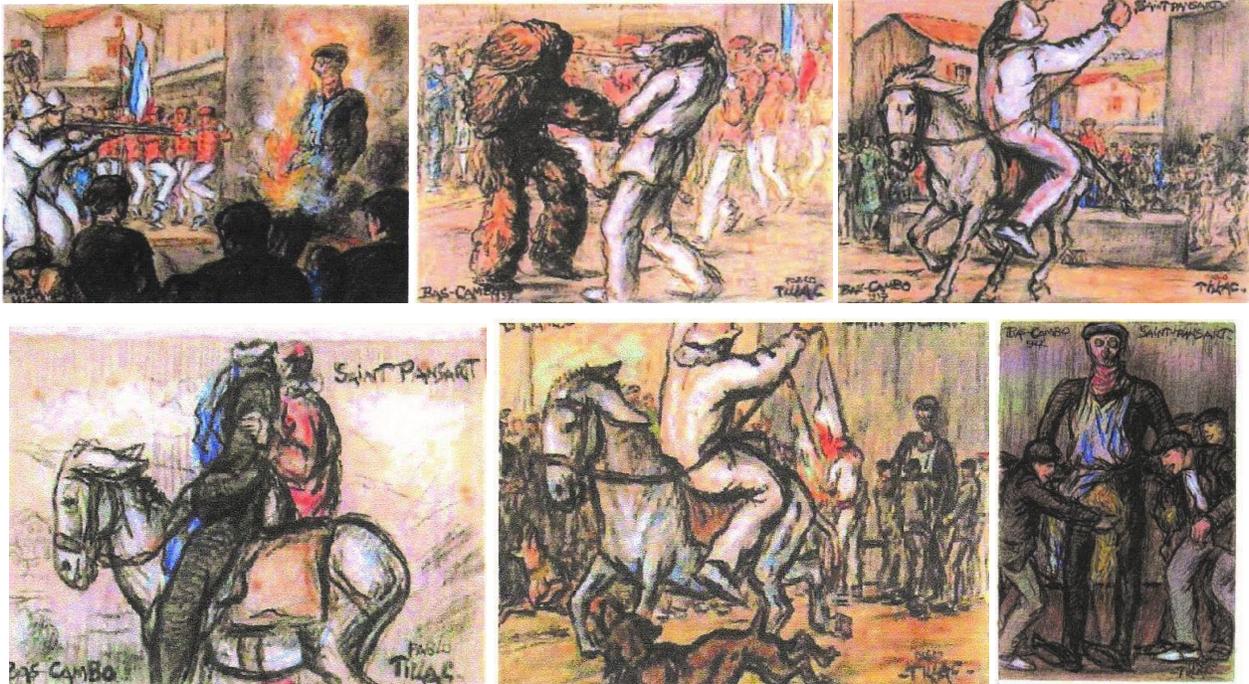
## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

À Ainhoa, Alford décrit la pratique après la première guerre mondiale : « C'est Ainhoa qui a mis en scène l'une des cérémonies gravées dans la mémoire, comme quelque chose de plus qu'un simple divertissement. Une froide nuit de février. L'obscurité. Une rue déserte. Puis le fausset plaintif d'une jeune voix masculine : "Saint Pansa...a...art". Une seule fois. Les portes s'ouvrent aussitôt, les jeunes gens se précipitent dehors en se saisissant de tout ce qui leur tombe sous la main comme déguisement, des nappes, des tabliers de leur mère, le grand chapeau de moissonneur de leur père qu'il porte sur le béret. Des lueurs clignotent, une charrette à bras apparaît avec à l'intérieur une créature disgracieuse dodelinant d'un côté à l'autre ; des flammes illuminent le sombre fronton-de pelote basque- et le vieil air résonne lugubrement entre les vieilles maisons qui l'entendent tous les ans depuis qu'elles existent. Il n'est jamais chanté en basque » [Alford, rééd. 2004].

Grâce à une série de dessins réalisés à Cambo-les-Bains par Pablo Tillac (1880-1969), la tradition du *Zan Pantzar* possède un témoignage très complet sur les personnages et le déroulement.



## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 124-139.** *Zan Pantzar* au Bas-Cambo, dessins de Pablo Tillac, vers 1930.  
Coll. Musée basque de Bayonne.

À Sare, selon le témoignage de Paul Delpech : « *Zan Pantzar* était l'ennemi public numéro un, c'était un saoulard, un bandit. Il était voleur, il était tous les péchés d'Israël, c'est lui qui le personnifiait et alors le mardi soir, on le capturait. Un jeune jouait le loqueteux *Zan Pantzar* et les autres lui couraient après pour le capturer. La jeunesse rameutait la foule vers le fronton où se trouvait le tribunal. Un cortège funèbre éclairé par des torches arrivait sur la place. La conduite de *Zan Pantzar* était automatiquement sanctionnée et il était condamné à mort. Il était tellement exécration que son châtiement était presque normal, il lui permettait de se racheter. Le procès permettait de raconter tout haut certaines histoires du village. Mais il n'y avait que les gens du pays qui pouvaient comprendre, il fallait lire entre les lignes ! Au dernier moment, le jeune était remplacé par un mannequin que l'on brûlait, c'était un véritable feu de joie. On dansait autour du feu » [Truffaut, *Vers un inventaire...*, 2011].

À Espelette, la pratique a duré jusqu'à la fin des années 1950, selon le témoin de Xan Ipharraguerre : « *Le mercredi, il y avait la journée des Cendres et Zan Pantzar* que l'on brûlait. Ils le faisaient le soir, à la nuit, à partir de neuf heures, enfin... tard ! Je devais avoir aux alentours de 10 ans la première fois que je l'ai vu, c'était autour des années 1955 ou 1956. Cela se passait dans la rue, au milieu de la rue principale ! Mais ce n'était pas à un endroit précis, d'une année à l'autre ils changeaient d'endroit. Il y avait quand même deux ou trois endroits plus ou moins réguliers. Les kaskarot se terminaient toujours le soir du Mardi gras et pour *Zan Pantzar* c'était plutôt le deuil, voyez-vous ? Tout le monde était habillé en bleu de travail ou avec de vieux habits, des vieilleries. Certains faisaient les pleureuses habillées de noir. Il y avait toujours un procès en basque. Ils disaient les différents problèmes de l'année passée et réglaient parfois des comptes. C'était souvent des cas un peu difficiles, des gens qui avaient provoqué telle ou telle histoire... C'était l'occasion de se moquer. Ils disaient les différents problèmes de l'année passée et réglaient parfois des comptes. C'était souvent des cas un peu difficiles, des gens qui avaient provoqué telle ou telle histoire... C'était l'occasion de se moquer. Autour, il y avait aussi différents personnages : un habillé en curé, le gendarme et aussi le juge et les avocats. C'était une sorte de petit théâtre qui se jouait avant de brûler le *Zan Pantzar*. Cela se faisait encore dans les années 1950. » [Ibid.]

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

En Pays basque intérieur, à Ustaritz uniquement, les conscrits continuèrent jusqu'en 1967 à promener M. et Mme *Zan Pantzar*, avant la suspension de la tradition durant une décennie.

### III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

Après une vingtaine d'années d'interruption, au début des années 1970, seules les communes de Bayonne et d'Hasparren reprennent la pratique de la promenade, du jugement et de la condamnation de *Zan Pantzar*.

À Bayonne, la manifestation est organisée par l'Amicale du Petit Bayonne et l'Académie gasconne. Elle reste relativement fidèle aux dernières descriptions connues, depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Une seule variante est apportée par les organisateurs, *San Pañçar* est jugé sur les bords de la Nive, quai Galuperie ; le mannequin décapité est installé sur un radeau enflammé pour le mettre à mort.

La première reprise due à une dynamique revivaliste militante est le fait de la commune d'Hasquette, quartier d'Hasparren. La particularité consistait à déplacer la pratique au moment des fêtes du quartier, le 15 août. Ces fêtes étant en sommeil depuis une dizaine d'années, un jeune (Gabriel Durruty) motive ses amis pour refaire les fêtes du quartier : « *Quand nous avons relancé les fêtes d'Hasquette en 1970, les gens nous demandaient : "vous ne faites pas Zan Pantzar ?" En 1971, j'ai commencé à aller voir des anciens aujourd'hui décédés. C'est ainsi que nous avons repris avec mon équipe en 1972 jusqu'en 1974. Une autre équipe est arrivée mais petit à petit, c'est retombé. J'ai donc pu refaire le Zan Pantzar avec l'aide des vieux en 1972. On faisait cela le troisième jour des fêtes d'Hasquette car il y avait le samedi, dimanche et lundi. C'était la journée réservée par la jeunesse d'Hasquette pour faire la quête du quartier. C'est très long, il y a 250 maisons, si tu bois partout, tu es presque mort. La tournée se faisait avec accordéon, on jouait un air de musique devant chaque maison. Nous étions en civil. Le soir, au retour, la jeunesse réglait les "comptes" avec les gens du quartier. Parfois, on était content de la quête et parfois mécontent de l'attitude de certains. Sur un air de musique des vêpres, nous chantions "pauvre, pauvre Zan Pantzar" et la suite des paroles était composée sur place. En général, on choisissait quelqu'un du village que l'on avait repéré pour une bêtise ou une aventure dans le quartier et cette personne se défendait en disant du mal des gens. Puis on brûlait San Pantzar.* » [enquête réalisée par Thierry Truffaut en 2006].

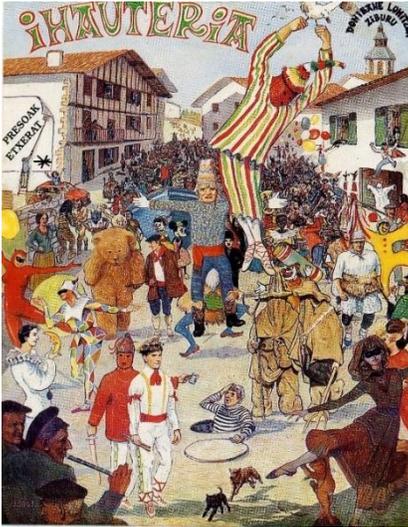
Dans le reste du Pays basque, il faut attendre la fin des années 1970 pour une réelle relance de la pratique du *Zan Pantzar*, ce qui correspond en Labourd à une modification de la perception de la danse basque et des pratiques festives. Les militants culturels et politiques cherchent à sortir d'une pratique folklorique rattachée uniquement au tourisme. À Biarritz d'abord, puis à Bayonne, les militants organisent des cours de danses sous la houlette du maître à danser Betti Betelu. Ils recherchent des occasions de danser entre autochtones, ce qui va redonner ses lettres de noblesse à la période de carnaval. Thierry Truffaut fait paraître alors une première série de publications sur les traditions calendaires. Porté par ce militantisme, la pratique de la promenade de *Zan Pantzar* s'élargit à un défilé déguisé valorisant danses et musiques traditionnelles, tandis que le procès de *Zan Pantzar* s'inscrit tout naturellement dans le besoin de faire entendre des critiques et revendications culturelles et politiques.

Parmi ces premiers défilés de *Zan Pantzar*, il faut aussi signaler en 1980 celui du quartier Balichon à Bayonne, à l'initiative de Thierry Truffaut.

La même année, un procès de *Zan Pantzar* est organisé à Ciboure/Saint-Jean-de-Luz par une association culturelle créée pour l'occasion : *Donibane Ziburuko Ihauteri Elkartea*. Une première page est écrite dans la restructuration de la pratique, qui se dote désormais d'organisations reconnues. Quarante ans après, chaque année, le défilé de *Zan Pantzar* démarre de Ciboure et se termine à Saint-Jean-de-Luz, sur la place Louis-XIV, par un jugement suivi de la crémation du

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

mannequin. Au fil des années, le programme s'est enrichi de nombreuses autres manifestations, expositions et conférences, devenant aujourd'hui un événement culturel majeur.

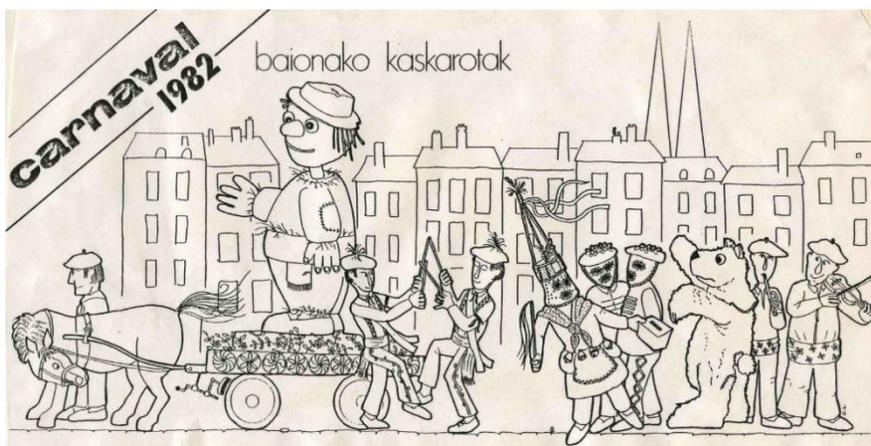


**Fig. 140.** Autocollant du carnaval de Ciboure-Saint-Jean-de-Luz, début années 1980. Coll. Thierry Truffaut.



**Fig. 141.** *Zan Pantzar*, à Bayonne, quartier Balichon. © Thierry Truffaut, 1980.

À partir de 1981, une nouvelle association, *Lapurtarrak*, reprend le flambeau : l'Amicale du Petit Bayonne cesse d'organiser le *Zan Pantzar* à la fin des années 1970. De 1981 à 1984, elle propose aux danseurs et musiciens volontaires une déambulation volontaire dans le centre-ville, le Samedi gras, pour promener le *Zan Pantzar*. Le cortège s'arrête aux carrefours pour inviter la population à la danse. La centaine de participants comprend des danseurs et danseuses en costume labourdin, des personnages masqués de la mascarade labourdine et, autour du mannequin *Zan Pantzar*, divers déguisements du type *zirtzil* (sauvages), un couple de mariés, un évêque, un juge, etc. Outre les danseurs et musiciens, tous les autres personnages font la quête, pour financer les frais d'organisation, un grand repas final. La moitié des recettes est reversée à la Fédération des Ikastola (écoles en langue basque) ou au comité de soutien des prisonniers politiques basques. Dans la foulée, le Mardi gras, l'association procède, place Saint-André à Bayonne, au procès de *Zan Pantzar* prononcé symboliquement en trois langues (basque, français et gascon). Condamné puis brûlé, les cendres de *San Pantzar* sont ramassées et jetées dans la Nive.



**Fig. 142.** Prospectus du carnaval *Lapurtarrak* (détail), dessin de Claude Labat, 1982. Coll. Thierry Truffaut.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Fig. 143-144.** Jugement de *Zan Pantzar*. Lapurte, à Bayonne. © Thierry Truffaut, 1983.

**Fig. 145.** Jets des cendres de *Zan Pantzar* dans la Nive, Lapurte à Bayonne. © Thierry Truffaut, 1983.

Dans cette dynamique, la grande innovation vient du village d'Ustaritz. Pierre Haira, initiateur du festival Hartzaro, en est l'une des chevilles ouvrières : « En 1979, nous avons essayé de reprendre la tradition, qui avait lieu le Mercredi des Cendres, du procès de Zan Pantzar et de sa femme. Cela a duré deux ans et n'a pas eu grand succès. Alors est née l'idée de pérenniser Zan Pantzar en faisant appel à des chorégraphes et des créateurs. Dans ce cadre, nous avons pu sans problème intégrer les filles. Aujourd'hui, cette manifestation est un moment fort du carnaval d'Ustaritz, mélangeant patrimoine immatériel et création contemporaine. Nous le faisons le soir du Mardi gras pour respecter le passage du temps de carnaval à celui du Carême. Le moment fort du festival Hartzaro s'est développé autour de cette dynamique » [enquête réalisée par Thierry Truffaut en 2005].



**Fig. 146.** Pierre Haira, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2007.

Ustaritz a fait évoluer le jugement vers une forme de théâtre pamphlétaire qui correspond plus aux aspirations actuelles (cf. fiche sur la célébration de *Libertimendua* de l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel, réf. 2020\_67717\_INV\_PCI\_FRANCE\_00473). *Zan Pantzar*, transformé en sympathique « bringeur » et porte-parole du peuple, y trouve l'occasion de se moquer du pouvoir. Cela finit par se retourner contre lui et il fut éliminé, car dérangeant.

La dynamique de l'association *Herri Soinu* à Ustaritz a largement ouvert la voie. Le même esprit

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

préside à divers renouveaux en Pays basque nord, comme à Tardets, où le carnaval et le jugement de *Zan Pantzar* deviennent à partir de 1992 le carnaval de Haute-Soule (*Basabürüko Ihauteriak*). Selon les organisateurs, les réflexions autour de la culture basque et notamment de sa mythologie, les réalisations (fabrication de géants, création musicale, danses) ont dynamisé la manifestation jusqu'à un accroissement notable des participants.

Les dernières évolutions se firent progressivement ces quarante dernières années, avec la très large volonté, dans les établissements scolaires, de faire connaître cette pratique, aboutissant à une pratique qui implique des groupes d'âges divers. *Zan Pantzar* participe aujourd'hui à recréer, dans les villes et villages, le lien social et identitaire. À travers les siècles, cette tradition fédère et appelle symboliquement des temps meilleurs, comme l'écrivait un journaliste dans le journal *Sud-Ouest* du 3 mars 1981 : « *La tradition veut que le pantin Zan Pantzar soit brûlé, victime expiatoire de tous les péchés des hommes. Une fois l'an, Zan Pantzar n'est pas à la fête, mais le spectacle de sa crémation n'émeut plus personne. Le rire et la joie sont plus forts que le feu* ».

### IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

#### IV.1. Viabilité

##### *Vitalité*

Depuis la fin des années 1970, la tradition de *Zan Pantzar* s'est progressivement relancée, d'abord à Bayonne puis dans de très nombreuses communes du Pays basque nord. Parmi les diverses manifestations de cette période de l'année, c'est la seule rattachable à une tradition carnavalesque très largement pratiquée, ce qui semble garantir sa continuité.

En 2019-2020, elle est pratiquée dans la plupart des écoles maternelles et primaires de du Pays basque nord et rassemble à cette occasion les familles.

Dans beaucoup de communes du Labourd, les jeunes, la commune ou l'office de tourisme organisent un jugement et une condamnation de *Zan Pantzar*, souvent un samedi après-midi de la période de carnaval. En Soule, les communes de Tardets et Mauléon (Basse-Navarre) et celle de Saint-Palais font de même.

Certains carnivals sont devenus célèbres et mobilisent beaucoup de participants et spectateurs : Ustaritz, Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, Bayonne, etc. La vitalité est donc importante.

##### *Menaces et risques*

La tradition de *Zan Pantzar* est l'occasion de dire publiquement à voix haute un certain nombre de choses : c'est une tradition orale pamphlétaire. Pourtant, depuis quelques années, les carnavaliers sont parfois attaqués en justice. Il devient de plus en plus difficile aujourd'hui de critiquer les institutions, voire les personnes publiques.

« *Aujourd'hui, il faut faire attention aux plaintes. Cela est déjà arrivé à Saint-Jean-de-Luz. Il faut faire gaffe, tout est filmé, enregistré et mis sur les réseaux sociaux. Il y a de plus en plus de procéduriers, voire de personnes vexées qui posent des problèmes. Du coup, il n'y a plus de place pour la spontanéité, cela oblige à relire le texte au maximum.* » [témoignage recueilli à Ustaritz].

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

#### *Modes de sauvegarde et de valorisation*

La sauvegarde de l'élément repose sur le militantisme de nombreuses associations basques, telle *Lapurta*, qui ont œuvré à la reprise de la tradition, à la fin des années 1970 et au début des années 1980.

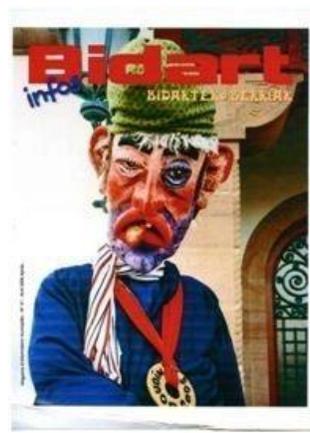
La valorisation se note au travers des demandes de renseignements que reçoivent en ces périodes carnavalesques les associations et les personnes ressources pour aider les organisateurs de manifestations ou les enseignants pour mieux contribuer à la transmission aux élèves.

#### *Actions de valorisation à signaler*

Certains carnivals font l'objet d'une importante promotion (affiches géantes, prospectus) et d'informations diffusées très largement dans la presse locale (papier, radio et TV). Cette diffusion est particulièrement remarquable à Bayonne, Biarritz et Saint-Jean-de-Luz/Ciboure. À Ustaritz, le festival *Hartzaro* sert d'écrin très valorisant, car il diffuse très largement une plaquette de présentation. À Saint-Palais, la manifestation est intégrée dans le calendrier annuel publié sur le site de la mairie ([www.saint-palais.fr](http://www.saint-palais.fr)).



**Fig. 147.** Affiche de carnaval avec *Zan Pantzar*. Bayonne. © Thierry Truffaut, 2006.



**Fig. 148.** *Bidart*. Magazine d'informations, n°41, 2006. © Thierry Truffaut, avril 2006.

#### *Modes de reconnaissance publique*

Il est aujourd'hui rarissime de voir une commune empêcher cette manifestation. Certaines sont obligées de s'auto-financer avec quête, bars et repas. Mais les principaux carnivals avec procès de *Zan Pantzar* sont subventionnés par les communes, dont certaines sont même organisatrices.

Dans les établissements scolaires, cette manifestation implique souvent les associations de parents d'élèves, aux côtés des enseignants et des élèves.

Le *Zan Pantzar* d'Ustaritz reste le plus représentatif d'une reconnaissance publique très large car il est, dans le cadre du festival, soutenu par de nombreux parrainages culturels :

- *Euskal Herriko Txistularien Elkarte* / Fédération des *txistulari* du Pays basque ;
- *Euskal Kultur Erakundea*, Institut culturel basque : Herri Soinu est membre de l'ICB depuis sa création et de son conseil d'administration depuis 2011 ;
- Musée basque et de l'histoire de Bayonne (partenariat initié en 2017) ;

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Fédération des acteurs de musiques et danses traditionnelles (FAMDT) : Herri Soinu est membre depuis 2008 et élu au conseil d'administration depuis 2014 ;
- *Eusko Ikaskuntza* / Société d'études basques : Herri Soinu en est membre depuis mai 2018 ;
- *Bai Euskarari*, association œuvrant à accroître l'utilisation de la langue basque dans les domaines socio-économique et culturel grâce à un label identifiant et aidant les entités qui œuvrent en faveur de l'utilisation de la langue basque ;
- Conservatoire à rayonnement régional (CCR) Maurice-Ravel Côte basque : partenariat depuis 2016 pour l'organisation annuelle de journées de la culture basque.

La reconnaissance publique est aussi marquée en 2019 par des aides financières au festival du ministère de la Culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, de *Euskal Hirigune Elkargoa* / Communauté d'agglomération Pays basque, de la commune d'Ustaritz, de l'Institut culturel basque et de nombreuses entreprises.

### IV.4. Documentation à l'appui

*Récits liés à la pratique et à la tradition*

#### À Ascaïn (2004)

« On fait un procès de *San Pantzar* et je crois que à Ascaïn c'est un peu spécial, c'est une mise en scène, presque une pièce de théâtre où *Zan Pantzar* est représenté par quelqu'un. Il se fait juger, il y a toute une histoire qui est inventée chaque année pour trouver un argument pour le brûler, son jugement est en relation avec des faits qui se sont passés dans le village.

*Zan Pantzar* est accusé de choses et au fur et à mesure de la pièce on se rend compte que ce n'est pas lui qu'il faudrait accuser. On le brûle mais ce devrait être d'autres personnes. Même si c'est lui qui brûle, on se rend compte que les faits reprochés se rapportent à d'autres personnes...Il est naïf et pas si méchant, par sa naïveté il va montrer d'autres réalités que le juge ne jugera pas mais qui seront dites, c'est un moyen détourné de se moquer, de critiquer. Ce sont des jeunes qui écrivent et qui mettent en scène ».

(Propos tenus le 19/08/2004 par un des organisateurs : Eneko Jorajuria. Enquête sur le terrain de Thierry Truffaut à l'occasion de son inventaire des traditions carnavalesques).

#### À Ustaritz aujourd'hui



Fig. 149. Patxi Betachet, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Après plusieurs participations dans divers rôles du procès, Patxi s'est vu proposer il y a cinq ans de remplacer l'acteur qui faisait *Zan Pantzar* : « *Il fallait une grande gueule, le personnage me plaisait bien et depuis je me régale. Il me plaît car il est brouillon, grande gueule, c'est un lanceur d'alerte, il traite des sujets d'actualité, il fait surtout ce qu'il veut, il est pochtron (grand buveur). Si le personnage est comme un papillon, un cheveu dans la soupe, foutant le bordel avant de s'en aller, rien n'est improvisé même si cela le fait croire. Les sujets sont faits ensemble et longtemps délibérés pour avoir une vision globale. Mais chaque année, il y a la petite saloperie à amener sur le plateau et c'est mon rôle. Au fond, les gens qui assistent sont plutôt contents même si quelques-uns tiquent par manque d'humour...nous faisons un charivari, un procès populaire* ».



**Fig. 150.** Antton Lannes, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

Après avoir d'abord participé comme danseur, Antton est depuis onze ans acteur *Zan Pantzar* d'Ustaritz. Il joue depuis plusieurs années le rôle du maire : « *c'est un peu le rôle de carrière, on s'imprègne, je donne une certaine cohérence au rôle, j'ai déjà ainsi évoqué deux maires différents. On se moque en général du pouvoir, suivant les années différents éléments du pouvoir et de l'autorité sont traités. Autrefois il y avait beaucoup d'improvisation, aujourd'hui le texte est écrit. Avec le rôle du maire, je joue un personnage central, toujours acculé, n'y arrivant pas mais qui reste sympathique quand même. En face de moi, il y a *Zan Pantzar* qui est un personnage plus populiste, portant la parole du tout-venant, le miroir de ce qui se dit et se pense. Il symbolise la parole diverse, trop souvent confisquée ; il a des opinions sur tout, rend compte de tout, parle la plupart du temps sans recul. Une sorte de pot-pourri de ce qui se passe sur les réseaux sociaux...*

*Notre théâtre est plutôt un pastiche traité avec un humour potache mais qui dévoile la réalité. C'est toujours étonnant de constater que certains nous reprochent d'être politiquement corrects et d'autres d'aller trop loin. Globalement, les retours sont positifs. Nous veillons à ce que tous comprennent en glissant dans le texte en basque quelques phrases en français permettant de suivre l'histoire* ».



**Fig. 151.** Aritz Videgain, à Ustaritz. © Thierry Truffaut, 2019.

Impliqué depuis 22 ans, Aritz Videgain a d'abord été danseur à 16 ans, puis il a rejoint le groupe de théâtre, avec la génération de ceux qui ont relancé la tradition. Aujourd'hui, il est toujours acteur et joue plusieurs rôles dont celui du curé. C'est aussi lui qui, depuis dix ans, écrit le texte du

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

procès de *Zan Pantzar* : il réalise la synthèse de plusieurs mois d'échanges avec les participants. « *Tout se fait dans un esprit de camaraderie, c'est toujours une joie de se retrouver. C'est à la fois du travail et un plaisir partagé. Nous restons dans l'esprit du carnaval, sans tomber dans le spectacle. Certes, c'est bien construit et efficace mais dans un esprit festif. La mise en scène est collective et implique tout le monde. Nous n'avons pas hésité ces dernières années à fabriquer un tank, un hélicoptère, voire un plateau TV. Il y a du travail pour tous, y compris bricolage et costumes. Depuis plusieurs années le groupe s'est démocratisé, les filles sont de plus en plus investies.*

*Dans notre théâtre Il y a des personnages quasi invariants : le maire et Zan Pantzar sont centraux.*

*Avec le personnage du maire nous nous moquons du pouvoir en général. Suivant les années, on fait apparaître à côté de lui d'autres éléments locaux, nationaux ou internationaux du pouvoir et de l'autorité.*

*Zan Pantzar c'est l'anti super héros, c'est le « poil à gratter » du village, celui qui dit tout, tout haut, sans aucun filtre. Il est naïf mais pas con. Il peut arriver complètement « bourré », on a beau l'engueuler il s'en fout. Finalement cela se retourne contre lui, il fait une « connerie » qui va servir de prétexte pour s'en débarrasser car il dérange en disant trop de choses, c'est pour cela qu'il est condamné et brûlé.*

*Autrefois il y avait un tribunal avec un juge, on ne fait plus cela, on est sorti des codes traditionnels, mais le fond de condamnation perdure.*

*Le curé, qui est aussi un incontournable bien que moins présent qu'avant, permet une parodie du clergé et de l'évêque de Bayonne, quelque peu controversé actuellement.*

*D'autres personnages comme des conseillers municipaux, la femme de Zan Pantzar etc. peuvent être présents suivant les années. Nous aimons aussi faire apparaître des caricatures d'élus, souvent un personnage international provoque un rebondissement.*

*Les retours sont positifs même si on nous fait sentir parfois que certains ont été piqués au vif. Le maire lui-même reconnaît que cela fait partie du jeu. Par contre, nous veillons à faire gaffe car les gens sont de plus en plus procéduriers, aujourd'hui tout est enregistré c'est pour cela que nous nous obligeons à relire au maximum le texte ».*

### *Inventaires réalisés liés à la pratique*

#### • **Textes anciens et formes théâtrales en Soul**

HÉRELLE, Georges, *Le Théâtre comique basque*, Paris, Honoré-Champion, 1925.

#### • **Pratiques et textes des jugements en Labourd**

TRUFFAUT, Thierry, *Vers un inventaire des traditions carnavalesques et hivernales de la province du Labourd*, Vitoria/Gasteiz, Fondation José Miguel de Barandiaran, n°15, 2011, 147 p., avec CD-Rom de 40 monographies et 2 DVD (1 h de témoignages en basque, 1 h de traditions carnavalesques).

#### • **Archives**

Arch. mun. Bayonne / Bibl. mun. Bayonne, série AA3, Registres gascons, 1587.

### *Bibliographie sommaire*

ABADIA, Jaime, BIDÔT-GERMAN, Domenge, TISNÈR, Joan Francés, *Carnaval en Béarn e*

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Gasconha*, Pau, Pernoste-la Civada-Menestrers gascons-Ostau Biarnes, 1987, p. 128.
- ALFORD, Violet, *Fêtes pyrénéennes*, Toulouse, Loubatières, rééd. 2004.
- AZKUE, Resurreccion Maria de, *Diccionario vasco, español, frances*, Bilbao, chez l'auteur, 1905.
- BAROJA, Julio Caro, « Folklore expérimental : El Carnaval de Lanz », *Estudios Vascos VII : Baile, Familia, Trabajo*, Donostia- San Sebastian, Txertoa, 1976, p. 81-109.
- BAROJA, Julio Caro, *Le Carnaval*, édition française, Paris, Gallimard, 1979.
- BIDART, Pierre, *Récits et contes populaires du Pays basque recueillis en Labourd*, vol. II, Paris, Gallimard, 1979, p. 144-149.
- BIG, Neil et TRAIMOND, Bernard, « Le carnaval dans la Lande et la Chalosse (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) », *Eidolon*, Université Bordeaux III, 1980, p. 171-193.
- COUSSÉE, Bernard, *Sacré Carnaval*, Lille, (coll. « Rites et Traditions »), 1989.
- DASSANCE, Louis, « Les sauts basques et les vieilles danses labourdines », *Bulletin des Amis du Musée basque*, Bayonne, Société des Amis du Musée basque, 1927, p. 21-30.
- DUCÉRÉ, Édouard, *Dictionnaire historique de Bayonne*, 1910 ; rééd. Marseille, Laffitte reprints, 1976.
- GAIGNEBET, Claude, *Le Carnaval*, Paris, Payot, 1974.
- GAIGNEBET, Claude, « Le combat de Carnaval et de Carême », *Carnavals et Mascarades*, Paris, Bordas Spectacles, 1988.
- GARMENDIA LARRAÑAGA, Juan, *Iñautiri, el carnaval vasco*, Donostia-San Sebastian, Kutxa, 1992, 397 p.
- GUILCHER, Jean-Michel, « Danses et cortèges traditionnels du Carnaval en Pays de Labourd », *Bulletin du Musée basque*, n°46, Bayonne, Société des Amis du Musée basque, 1968.
- GUILCHER, Jean Marie, *La Tradition de danse en Béarn et Pays basque français*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1984.
- HARRUGUET, Sauveur, *Le Carnaval au Pays basque. Ihautiri solas*, Oraisons funèbres, Bayonne, Porché, 1936.
- HÉRELLE, Georges, *Le Théâtre comique basque*, Paris, Honoré Champion, 1925.
- HERRAN, Léon, *Chroniques bayonnaises*, Bayonne, 1972.
- IDOATE, Florencio, *La Brujería en Navarra y sus documentos*, Pamplona, Diputacion Foral de Navarra, Institucion Principe de Viana, 1978.
- LABORDE, chanoine Jean Baptiste, « Le Carnaval », *Reclams de Biarn e Gascogne*, 10 février 1914, 10 mars 1914, 10 avril 1914.
- LHANDE, Pierre, *Dictionnaire basque-français*, Paris, Gabriel Duchêne, 1926.
- LAJOUX, Jean-Dominique, *Le Calendrier et les fêtes calendaires dans l'Europe contemporaine, origines et évolution, essai d'interprétation*, thèse de doctorat (sur microfiches), Paris, Sorbonne, René Descartes, 1991, 1080 p. en 3 tomes.
- LAJOUX, Jean-Dominique, *Fêtes païennes. Les grandes heures du calendrier*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2016.
- MERCERON, Jacques, *Dictionnaire des saints imaginaires et facétieux* (article « Saint Pansard »), Paris, Seuil, 2002, p. 111-133.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

SACX, Maurice, « Récréations bayonnaises. Jeux. Divertissements et plaisirs », *Bulletin de la Société des sciences lettres et arts de Bayonne*, n°140, Bayonne, 1984, p. 329-332.

SAINTYVES, P., « Le mercredi des Cendres (10 février-10 mars) », *Revue anthropologique*, n°XXXIX, 1929, p. 178-196.

TRUFFAUT, Thierry, « La danse en Labourd », *La Danse basque*, Bayonne, Lauburu, 1981.

TRUFFAUT, Thierry, « Le Carnaval labourdin », *Dantzariak*, n° 20, Bilbao, EDB, 1982.

TRUFFAUT, Thierry, « Essai de classification des carnivals ruraux basques en 1983 et 1984 », *Dantzariak*, n° 33, Bilbao, EDB, 1986, p. 8-48.

TRUFFAUT, Thierry, « Arbonne au fil des jours. Calendrier traditionnel de la mémoire et des coutumes populaires il y a 50 ans et plus à Arbonne », *Ekaina*, n° 26, Bidart, 1988.

TRUFFAUT, Thierry, « Biriadou au fil des jours, Biriadou », *Ekaina*, Saint-Jean-de-Luz, 1989, p. 107-187.

TRUFFAUT, Thierry, aquarelles d'Annie GARNIER, *Ihautiri. Carnavals et fêtes d'hiver au Pays basque, Ohidurak*, n°1, Saint-Jean-de-Luz, 2004.

TRUFFAUT, Thierry, *Joaldun et Kaskarot. Des carnivals en Pays basque*, Donostia, Elkar, 2005, p. 175-329.

VAN GENNEP, Arnold, *Manuel de folklore français contemporain*, Paris, Picard, 1943-1988, 8 vol.

VINSON, Julien, *Le Folklore du Pays basque*, Paris, Maisonneuve-Larose, 1883.

### Filmographie sommaire

• Films de Thierry Truffaut [copies consultables à l'Institut culturel basque] :

*Tournée des maisons, Zan Pantzar et danse du feu au cul*, Bardos, 2003, 60 min

*Zan Pantzar*, Ascain, 2006, 60 min

*Le Retour de San Pansart*, Bayonne, 2006, 33 min

*Zan Pantzar*, Ustaritz, 2006, 66 min

*Tournée des maisons et Zan Pantzar*, Mendionde, 2006, 96 min

*Zan Pantzar*, Ustaritz, 2006, 66 min

*Zan Pantzar*, Macaye, 2007, 66 min

*Zan Pantzar*, Mouguerre, 2007, 66 min

*Mardi-gras des enfants de l'École*, Bonloc, 2008, 31 min

• *Le Carnaval au Pays basque*, réal. Lionel Andia, avec Claude Labat, prod. TVPI, 2015, 7 min 40, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=Wg97QBO4sds>

• *Procès 2016 Ustaritz*, réal. Catherine Clerc, Mathieu Clerc et Philippe Siret, prod. MagMozaik, 2016, 33 min, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=NN6KkeaD7A4>

• *Carnaval Bayonne 2017 Zan Pantzar*, réal. Catherine Clerc, Mathieu Clerc et Philippe Siret, prod. MagMozaik, 2017, 9 min 22, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=MSwPzBoC2As>

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### *Sitographie sommaire*

<http://aunamendi.eusko-ikaskuntza.eus/es/baxenabarreko-ihauteriak/ar-154084/#143901>  
(consulté le 7 juillet 2019)

<https://eibz.educacion.navarra.es/blogak/liburutegia/2014/12/zirtzilaren-munduaren-lekuko-zuzena/> (consulté le 8 juillet 2019)

<http://herrisoinu.eus/fr/ikusgarria/hartzaro-festibala/> (consulté le 15 juillet 2019)

<https://lewebpedagogique.com/getariapart/2020/03/16/zuentzat-zanpantzar-topatu-dugu-pour-vous-nous-avons-rencontre-zanpantzar/> (consulté le 12 août 2019)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/02/22/01016-20160222ARTFIG00124-l-effigie-de-l-veveque-de-bayonne-brulee-en-place-publique-lors-d-un-carnaval.php> (consulté le 20 septembre 2019)

[https://www.mediabask.eus/media/asset\\_publics/resources/000/262/601/original/Zanpantzar.pdf](https://www.mediabask.eus/media/asset_publics/resources/000/262/601/original/Zanpantzar.pdf) (consulté le 28 septembre 2019)

<https://www.saintpierre-dirube.fr/fr/evenements/carnaval-labourdin-ihauteri-lapurtarra/>  
(consulté le 15 octobre 2019)

## **V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS**

### **V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche**

La présente fiche s'appuie sur les nombreuses enquêtes menées depuis plus de quarante ans par Thierry TRUFFAUT, anthropologue spécialiste des traditions festives et dansées en Pays basque, membre des associations *Lapurtarrak*, *Herri Soinu*, *Lauburu* et *Etniker Iparralde*, Maison Bataille, route de Saint-Germé, 32460 Le Houga, [truffaut.thaxi@wanadoo.fr](mailto:truffaut.thaxi@wanadoo.fr), complétées par les témoignages recueillis auprès de plusieurs contributeurs à Ustaritz et Saint-Palais.

• Contributeurs d'Ustaritz (64480) :

Patxi BETACHET, d'Ustaritz, acteur jouant le rôle de *Zanpantzar*

Antton LANNES, d'Ustaritz, acteur jouant le rôle du maire, d'Ustaritz

Aritz VIDEGAIN, de Bayonne, auteur des textes et acteur jouant divers rôles dont celui du curé

• Contributeurs de Saint-Palais (64120) :

Kosepa IHIDOY, enseignante au collège privé Jean-Errecart de Saint-Palais, co-coordinatrice de l'organisation du *Zanpantzar*

Nathalie ESPONDA, enseignante au collège privé Jean-Errecart de Saint-Palais, co-coordinatrice de l'organisation du *Zanpantzar*

### **V.2. Soutiens et consentements reçus**

• Ustaritz : organisateurs du festival *Hartzaro*, acteurs et participants lors des répétitions et de la manifestation, spécialement Pierre HAIRA,

• Saint-Palais : direction et enseignants du collège Jean-Errecart, organisateurs du *Zanpantzar* dans la commune.

## VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

### **VI.1. Rédacteurs de la fiche**

Thierry TRUFFAUT, anthropologue spécialiste des traditions festives et dansées en Pays basque, membre des associations *Lapurttarrak*, *Herri Soinu*, *Lauburu* et *Etniker Iparralde*, Maison Bataille, route de Saint Germé, 32460 Le Houga, [truffaut.thaxi@wanadoo.fr](mailto:truffaut.thaxi@wanadoo.fr)

Terexa LEKUMBERRI, anthropologue chargée du patrimoine oral et immatériel à l'Institut culturel basque, Château Lota, 64480 Ustaritz, [lekumberri@eke.eus](mailto:lekumberri@eke.eus)

Mathilde BAQUÉ, chargée de mission à l'Institut culturel basque, Château Lota, 64480 Ustaritz, [mathilde.baque@eke.eus](mailto:mathilde.baque@eke.eus)

### **VI.2. Enquêteur(s), chercheur(s) ou membre(s) du comité scientifique associé**

Thierry TRUFFAUT, anthropologue spécialiste des traditions festives et dansées en Pays basque, membre des associations *Lapurttarrak*, *Herri Soinu*, *Lauburu* et *Etniker Iparralde*

Terexa LEKUMBERRI, anthropologue chargée du patrimoine oral et immatériel à l'Institut culturel basque

#### *Lieux(x) et dates/périodes de l'enquête*

Cette fiche intègre les résultats des recherches ethnologiques sur les traditions calendaires en Pays basque nord entreprises par Thierry Truffaut depuis 1978. Pour la réalisation de la présente fiche, deux enquêtes complémentaires ont été effectuées à Ustaritz (Labourd) et Saint-Palais (Basse-Navarre) durant l'hiver 2018-2019 et notamment le jour de la sortie de *Zanpantzar*. Divers entretiens avec les acteurs et organisateurs ont donc été réalisés en 2019 et 2020.

### **VI.3. Données d'enregistrement**

#### **Date de remise de la fiche**

8 juillet 2020

#### **Année d'inclusion à l'inventaire**

2020

#### **N° de la fiche**

2020\_67717\_INV\_PCI\_FRANCE\_00475

#### **Identifiant ARKH**

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvksnr</uri>